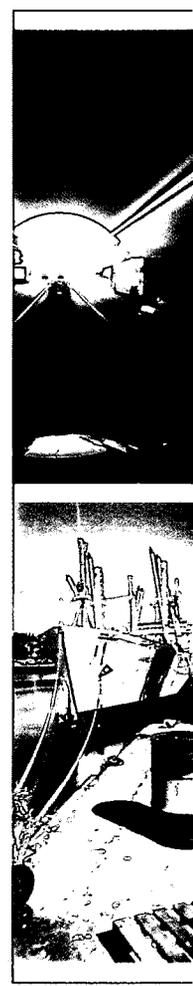


Les études du SES



Infractions et distorsion de concurrence

n° 144
avril 2003

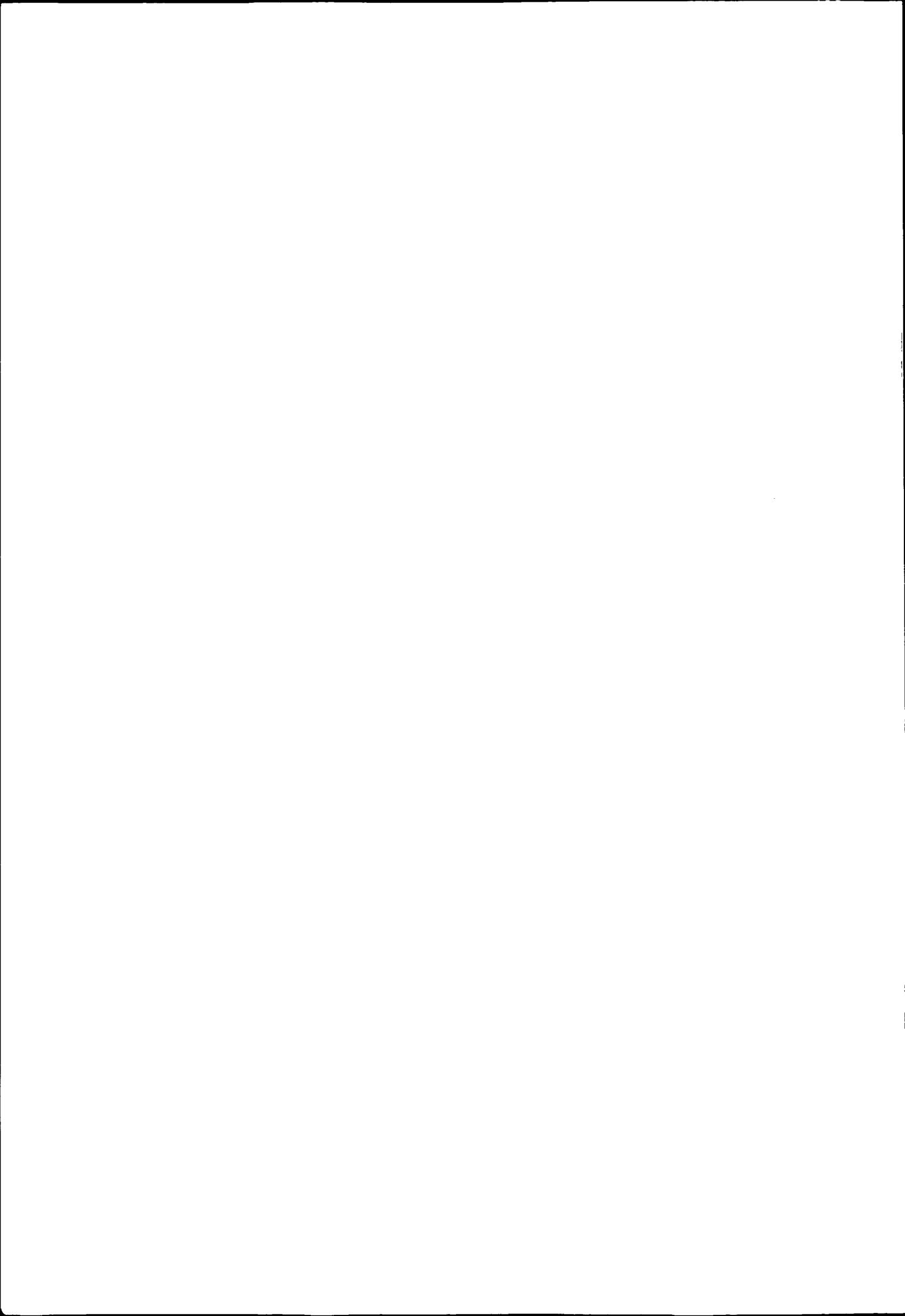


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ministère
de l'Équipement
des Transports
du Logement
du Tourisme et
de la Mer

CDAT
14485

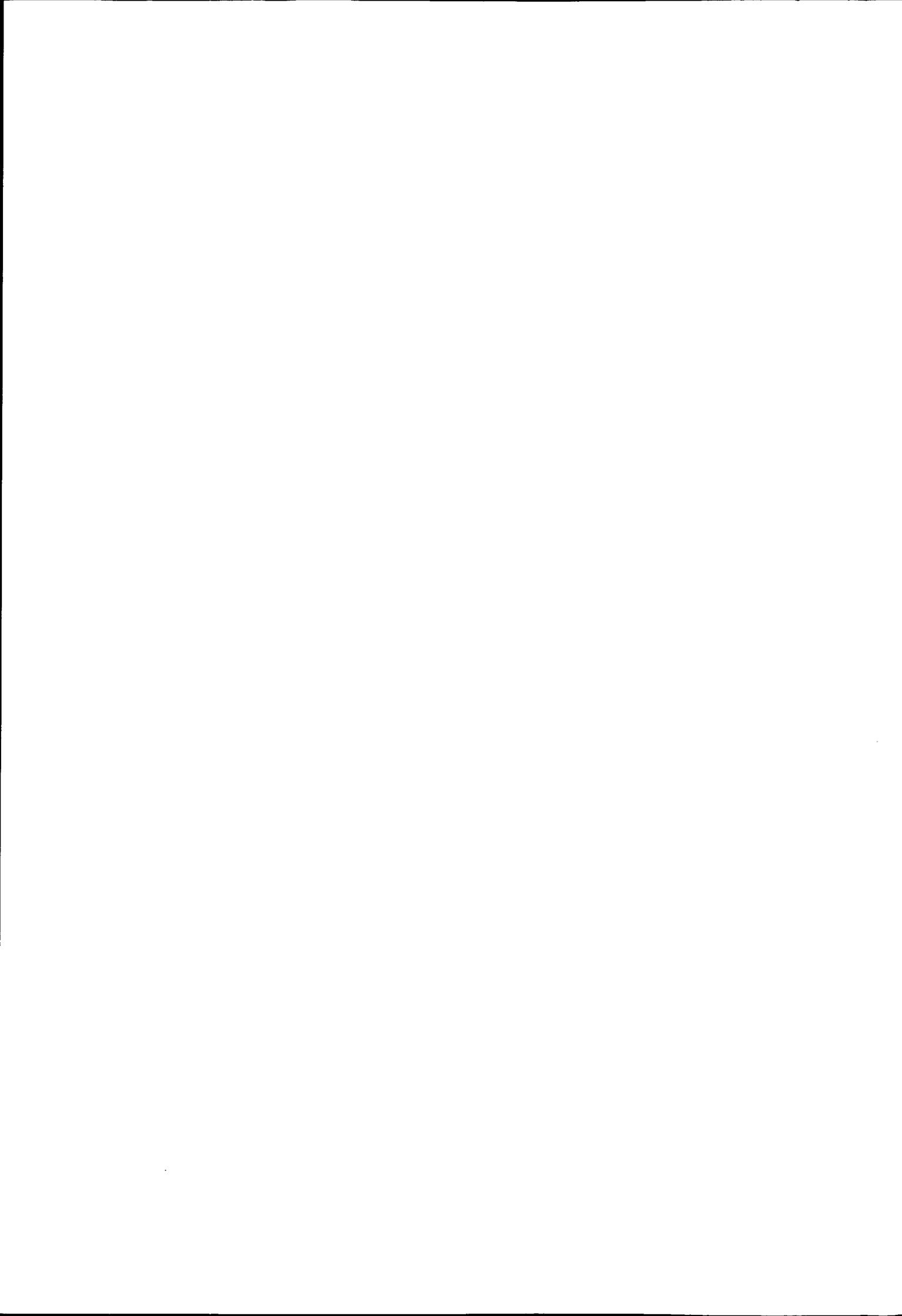


Infractions et distorsion de concurrence

**Évaluation des gains réalisables par une entreprise
de transport routier de marchandises ou de voyageurs
ne respectant pas la réglementation**



Ont participé à l'élaboration de cette étude : Le SES (Service économique et statistique), pôle marchés et stratégies d'entreprises et plus particulièrement Isabelle LEROY DUTILLEUL, Alain SAUVANT et Radouane SIDKY en collaboration avec les contrôleurs terrestres de la DTT (direction des Transports terrestres) et de Danielle DIOUF et Alain PRIOL de cette même direction.



SOMMAIRE

MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE ET HYPOTHÈSES.....	5
AVERTISSEMENT	6
A - TABLEAUX RÉCAPITULATIFS.....	8
B - TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES	17
1. Infractions à la réglementation sociale européenne	17
Contraventions de la 5^e classe	17
Infraction n° 20342 :	17
Infraction n° 20347 :	17
Infraction n° 20379 :	18
Délits.....	18
Infraction n° 7679 :	18
Infraction n° 4878 :	19
Infraction n° 7680 (1/4) :	19
Infraction n° 7680 (2/4) :	20
Infraction n° 7680 (3/4) :	20
Infraction n° 7680 (4/4) :	21
Infraction n° 7512 :	21
Infraction n° 22114 :	22
2. Infractions à la réglementation des transports routiers.....	23
Contraventions de la 5^e classe	23
Infraction n° 399 :	23
3. Infractions au code de la route	24
Contraventions de la 4^e classe	24
Infraction n° 22774 :	24
Infraction n° 12525 :	24
Contraventions de la 5^e classe	25
Infraction n° 22573 :	25
Délit	26
Infraction n° 20753 :	26
4. Infractions au code du travail	26
Délit	26
Infraction n° 1508 (1/3) :	26
Infraction n° 1508 (2/3) :	27
Infraction n° 1508 (3/3) :	27
Infraction n° 3818 :	28

C - TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES	29
Délit	29
Infraction n° 4675 :	29
Infraction n° 13294 :	30
D - TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS.....	31
1. Infractions à la réglementation sociale européenne	31
Délit	31
Infraction n° 7680 :	31
2. Infractions au code de la route	33
Délit	33
Infraction n° 20753 :	33
3. Infractions au code du travail	33
Contraventions de la 4^e classe	33
Infraction n° 11296 :	33
Infraction n° L 2212 :	34
Délit	35
Infraction n° 1508 (1/2) :	35
Infraction n° 1508 (2/2) :	35
E ANNEXE 1 : CHIFFRAGE DES INFRACTIONS DANS LE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES.....	37
F ANNEXE 2 : CHIFFRAGE DES INFRACTIONS DANS LE TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS	83

Méthodologie générale et hypothèses

L'étude consiste à évaluer les gains que réalisent les entreprises de transport routier de marchandises ou de voyageurs en ne respectant pas la réglementation applicable.

Pour ce faire, la méthodologie adoptée s'appuie préalablement sur l'observation des conditions dans lesquelles ont été commises les infractions. Ainsi, le recensement des caractères communs à chaque infraction permet d'élaborer des scénarios types sensés représenter les cas les plus fréquents dans lesquels l'infraction est commise.

Dès lors, on peut comparer les coûts et les recettes d'une entreprise commettant l'infraction, avec les coûts et les recettes d'une entreprise respectant la réglementation. Ces derniers sont ceux retenus par le Comité national routier (CNR) dans le calcul des indices de coût du transport routier de marchandises.

➤ Elaboration des scénarios

Le groupe de travail constitué à l'occasion de cette étude a rassemblé différents membres des services du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer : Service économique et statistique (SES), direction des Transports terrestres (DTT) et du CNR et notamment des personnes en relation quotidienne avec la profession du transport routier et chargées de faire respecter la réglementation.

En se basant sur leur expérience et leur observation du terrain, ces membres ont aidé le SES à mettre au point des scénarios qui correspondent aux cas les plus fréquents et les plus typiques où les infractions sont observées.

Les scénarios sont structurés en trois parties :

- ✓ **Description pratique de l'infraction** : les contrôleurs expliquent en se basant sur leur expérience du terrain quelles sont les différentes manières dont peut être réalisée l'infraction, ainsi que les motivations d'un point de vue économique de l'entreprise en infraction.
- ✓ **Estimation de « l'amplitude » de l'infraction** : il s'agit par exemple, en cas de dépassement du temps réglementaire de conduite, de donner une estimation du temps supplémentaire en infraction.
- ✓ **Estimation d'une fréquence de l'infraction** : il s'agit de donner une estimation de la fréquence avec laquelle une entreprise en infraction commet l'infraction considérée.

Le SES s'est donc basé sur ces scénarios pour déterminer la nature des économies réalisées par l'entreprise en infraction et ensuite pour donner une estimation de ces économies sur une base annuelle.

➤ Calcul des coûts de référence

Les coûts de référence sont ceux qui sont publiés par le CNR pour le transport routier de marchandises (TRM). On distingue les coûts de structure, les coûts kilométriques et les coûts journaliers qui comprennent les coûts de détention des véhicules et les coûts de personnel de conduite. Connaissant le nombre de journées d'exploitation et le kilométrage annuel de cette

entreprise référence (hypothèses du CNR), on peut déduire les coûts d'exploitation annuels d'un véhicule.

En ce qui concerne le transport routier de voyageurs (TRV) ainsi que certaines silhouettes de TRM, les coûts de référence sont estimés par le SES.

➤ Calcul des coûts en cas d'infraction

Pour chaque infraction, on commence par identifier les postes de coûts impactés, puis on fait varier les quantités unitaires par rapport à la situation de référence selon le scénario retenu pour l'infraction. On notera que non seulement les quantités unitaires des postes de coûts varient mais que les coûts unitaires peuvent aussi varier. Ainsi, le coût kilométrique peut varier lors d'un scénario de surcharge. Par ailleurs, le coût de détention du véhicule varie si l'entreprise en infraction effectue du kilométrage supplémentaire, car la valeur résiduelle du véhicule varie.

➤ Calcul des recettes de l'entreprise de référence

On prend comme hypothèse que les entreprises de transport ont une marge bénéficiaire de 1%. Par conséquent le prix de vente est égal au prix de revient augmenté de 1%. On peut alors, compte tenu du kilométrage annuel, obtenir le chiffre d'affaires.

➤ Calcul des recettes de l'entreprise en situation d'infraction

On retient comme hypothèse que l'entreprise en infraction pratique un prix de vente identique à toute autre entreprise qui respecte la réglementation. Ainsi, si l'entreprise en infraction réalise un kilométrage annuel supplémentaire, elle réalise un chiffre d'affaires supplémentaire et donc un rendement d'échelle supplémentaire.

À noter, cependant, que l'entreprise en infraction peut également pratiquer un prix bas pour prendre ou conserver un marché. Elle peut, par ailleurs, avoir des surcoûts qu'elle compense par une infraction pour rester compétitive. Ces deux hypothèses ne sont pas retenues dans cette étude.

➤ Calcul des économies réalisées lors d'une infraction

Après avoir établi les coûts et recettes de l'entreprise de référence et de l'entreprise en situation d'infraction, on calcule le bénéfice que réalise chacune de ces sociétés. La différence entre ces bénéfices nous donne les économies réalisées.

Avertissement

➤ Précision sur les évaluations

En ce qui concerne le transport routier de marchandises, l'évaluation des infractions est faite sur la base des évaluations fournies par le CNR pour les silhouettes suivantes :

- Tracteur + semi-remorque 40 T
- Porteur 11-13 T
- Frigorifique 40 T

Ainsi, pour les silhouettes tracteur + semi-remorque 40 T et le frigorifique 40 T, la précision des évaluations des infractions est basée sur l'observation que fait la profession de son propre secteur.

Pour d'autres silhouettes telles que le porteur 19 T, le porteur 5,5 T et les grumiers, on a procédé à des extrapolations, en utilisant les données concernant les autres silhouettes, afin d'obtenir leurs fonctions de coûts. Par conséquent, les évaluations des infractions pour ces silhouettes sont moins précises que pour celles traitées par le CNR et ne sont données qu'à titre d'ordre de grandeur.

Pour le transport routier de voyageurs, les fonctions de coûts sont basées sur des hypothèses prises par le SES et les évaluations ne sont données qu'à titre d'ordre de grandeur.

Par ailleurs les scénarios retenus pour évaluer les différentes infractions ont été élaborés de manière prudente par défaut, les évaluations sont donc aussi faites de manière prudente.

➤ Cumul des infractions

En cas de cumul d'infractions, les montants des évaluations des infractions ne sont pas cumulables en général, car ceux-ci concernent des scénarios bien précis. Ainsi faudrait-il examiner au cas par cas les infractions cumulées pour pouvoir déterminer le montant à retenir.

➤ Remarque sur les ordres de grandeur

Certaines infractions représentent un gain économique pouvant paraître très faible en pourcentage du chiffre d'affaires (de l'ordre de 1 %). Néanmoins ce pourcentage est important compte tenu de la marge bénéficiaire moyenne dans le secteur qui est de l'ordre de 1%. Par conséquent un gain correspondant à 1 % du chiffre d'affaires représente un doublement du bénéfice pour l'entreprise.

L'étude comporte, dans ses premières pages (page 8 à 16), des tableaux récapitulatifs des économies réalisées pour chaque scénario étudié, en euros, en francs et en pourcentage du chiffre d'affaires.

Ensuite, elle explicite le scénario retenu pour chaque type d'infraction commise dans le transport routier de marchandises (pages 17 à 28), le transport de marchandises dangereuses (pages 29 et 30) et le transport routier de voyageurs (pages 31 à 35).

Enfin, les deux annexes comportent le détail des calculs réalisés pour chacun des scénarios.

A - TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Tableau récapitulatif, montants des économies en euros par véhicule et par an :

Transport routier de marchandises

Réf.	INFRACTIONS	SCÉNARIO	SILHOUETTES	
			Savoyarde 40 T	Porteur 19 T
Infractions à la réglementation sociale européenne				
20342	Dépassement de la durée maximale de conduite journalière.	12 heures de conduite en une seule journée	9 700	8 900
20347	Réduction à moins de 6h00 de repos journalier.		2 600	2 100
20379	Utilisation injustifiée de plusieurs feuilles d'enregistrement.		4 500	3 500
7679	Falsification de documents de contrôle des conditions de travail.	Simulation de double équipage	12 200	10 600
4878	Détérioration du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail.	Installation d'un interrupteur pour neutraliser le chronotachygraphe	18 200	16 900
7680	Emploi irrégulier du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail.	Création de repos artificiel par décalage de l'horloge du chronotachygraphe	6 200	5 500
		Dissimulation d'activité par neutralisation du chronotachygraphe	7 200	6 300
		Action sur le fusible du chronotachygraphe	25 000	22 500
		Intervention sur l'étalonnage du chronotachygraphe	16 900	15 800
7512	Obstacle aux conditions de travail.	Fausse attestation de congé	12 800	11 000
22114	Transport routier de marchandises sans appareil de contrôle des conditions de travail.	Véhicule de 3,5 T + remorque pour pouvoir transporter 5,5 T évitant ainsi les obligations réglementaires		5 500

Montants des économies en euros par véhicule et par an.

Réf.	INFRACTIONS	SCÉNARIO	SILHOUETTES	
			Savoyarde 40 T	Porteur 19 T
Infractions à la réglementation des transports routiers				
399	Transport routier de marchandises sans copie conforme de la licence communautaire.	Acquisition d'un véhicule supplémentaire sans disposer des capitaux propres réglementaires (première méthode)	980	870
		Acquisition d'un véhicule supplémentaire sans disposer des capitaux propres réglementaires (deuxième méthode)	755	755
Infractions au code de la route				
22774	Non respect des interdictions de circulation.	Utilisation d'un véhicule frigorifique afin de transporter des produits non périssables pendant le dimanche (fonction de coût d'un véhicule frigorifique 40 T)	6 900	
12525	Maintien en circulation de véhicule de transport de marchandises sans visite technique et périodique.	Absence de contrôle et mauvais entretien	1 025	770
22573	Circulation d'un véhicule dont le poids réel dépasse de plus de 20 % le PTRV du véhicule tracteur.	Tracteur + semi-remorque 40 T	26 400	
		Grumier 5 essieux 44 T	34 200	
		Grumier 6 essieux 48 T	33 900	
		Porteur 3,5 T (chiffré avec les coûts du 5,5 T)	29 000	
20753	Modification du dispositif de limitation de vitesse.	Dépassement de la vitesse limite.	4 700	3 800
Infractions au code du travail				
1508	Exécution d'un travail dissimulé.	Dissimulation d'un salarié	11 900	9 900
		Dissimulation d'activité	28 700	25 100
		Dissimulation d'heures de travail	6 600	5 700
3818	Fourniture illégale de main d'œuvre, à but lucratif - marchandage.	« Location » de salarié.	17 000	14 300
Transport de matières dangereuses				
4675	Transport routier de matière dangereuse dont le transport n'est pas autorisé.	Trajet Clermont-Ferrand, Turin	77 000	
13294	Circulation de véhicule soumis à signalisation de matière dangereuse sur une voie interdite en permanence au transport de matières dangereuses.	Trajet Senlis, Issy-Les-Moulineaux	12 000	

Transport routier de voyageurs

Montants des économies en euros par véhicule et par an.

Réf.	INFRACTIONS	SCÉNARIO	SILHOUETTES	
			Autocar 55 places, grande distance	Autocar 55 places, service régulier
Infractions à la réglementation sociale européenne				
7680	Emploi irrégulier du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail.	Simulation d'un triple équipage par un double équipage	6 700	
Infractions au code de la route				
20753	Modification du dispositif de limitation de vitesse.	Dépassement de la vitesse limite	1 800	1 200
Infractions au code du travail				
11296	Dépassement de l'amplitude maximale de la journée de travail - entreprise de transport routier de voyageurs.			5 500
L 2212	Emploi salarié sans respect de la durée minimale du repos hebdomadaire.			1 300
L 1508	Exécution d'un travail dissimulé.	Trajet Paris-Belgrade	22 600	
		Dissimulation d'une journée de conduite		2 600

Tableau récapitulatif, montants des économies en francs par véhicule et par an :**Transport routier de marchandises**

Réf.	INFRACTIONS	SCÉNARIO	SILHOUETTES	
			Savoyarde 40 T	Porteur 19 T
Infractions à la réglementation sociale européenne				
20342	Dépassement de la durée maximale de conduite journalière.	12 heures de conduite en une seule journée	63 300	58 400
20347	Réduction à moins de 6h00 de repos journalier.		17 000	14 000
20379	Utilisation injustifiée de plusieurs feuilles d'enregistrement.		30 000	23 000
7679	Falsification de documents de contrôle des conditions de travail.	Simulation de double équipage	80 200	70 000
4878	Détérioration du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail.	Installation d'un interrupteur pour neutraliser le chronotachygraphe	120 000	111 000
7680	Emploi irrégulier du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail.	Création de repos artificiel par décalage de l'horloge du chronotachygraphe	41 000	36 000
		Dissimulation d'activité par neutralisation du chronotachygraphe	47 000	41 500
		Action sur le fusible du chronotachygraphe	164 000	147 000
		Intervention sur l'étalonnage du chronotachygraphe	111 000	104 000
7512	Obstacle aux conditions de travail.	Fausse attestation de congé	84 000	72 000
22114	Transport routier de marchandises sans appareil de contrôle des conditions de travail.	Véhicule de 3,5 T + remorque pour pouvoir transporter 5,5 T évitant ainsi les obligations réglementaires		36 000
Infractions à la réglementation des transports routiers				
399	Transport routier de marchandises sans copie conforme de la licence communautaire.	Acquisition d'un véhicule supplémentaire sans disposer des capitaux propres réglementaires (première méthode)	6 000	5 700
		Acquisition d'un véhicule supplémentaire sans disposer des capitaux propres réglementaires (deuxième méthode)	4 950	4 950

Montants des économies en francs par véhicule et par an.

Réf.	INFRACTIONS	SCÉNARIO	SILHOUETTES	
			Savojarde 40 T	Porteur 19 T
Infractions au code de la route				
22774	Non respect des interdictions de circulation.	Utilisation d'un véhicule frigorifique afin de transporter des produits non périssables pendant le dimanche. (fonction de coût d'un véhicule frigorifique 40 T)	45 000	
12525	Maintien en circulation de véhicule de transport de marchandises sans visite technique et périodique.	Absence de contrôle et mauvais entretien	7 000	5 000
22573	Circulation d'un véhicule dont le poids réel dépasse de plus de 20 % le PTRR du véhicule tracteur.	Tracteur + semi-remorque 40 T	173 000	
		Grumier 5 essieux 44 T	225 000	
		Grumier 6 essieux 48 T	222 000	
		Porteur 3,5 T (chiffré avec les coûts du 5,5 T)	190 000	
20753	Modification du dispositif de limitation de vitesse.	Dépassement de la vitesse limite.	31 000	25 000
Infractions au code du travail				
1508	Exécution d'un travail dissimulé.	Dissimulation d'un salarié	78 000	65 000
		Dissimulation d'activité	188 000	165 000
		Dissimulation d'heures de travail	43 000	37 000
3818	Fourniture illégale de main d'œuvre, à but lucratif - marchandage.	« Location » de salarié.	112 000	94 000
Transport de matière dangereuse				
4675	Transport routier de matière dangereuse dont le transport n'est pas autorisé.	Trajet Clermont-Ferrand, Turin	505 000	
13294	Circulation de véhicule soumis à signalisation de matière dangereuse sur une voie interdite en permanence au transport de matière dangereuse.	Trajet Senlis, Issy-Les-Moulineaux	79 000	

Transport routier de voyageurs

Montants des économies en francs par véhicule et par an.

Réf.	INFRACTIONS	SCÉNARIO	SILHOUETTES	
			Autocar 55 places, grande distance	Autocar 55 places, service régulier
Infractions à la réglementation sociale européenne				
7680	Emploi irrégulier du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail.	Simulation d'un triple équipage par un double équipage	44 000	
Infractions au code de la route				
20753	Modification du dispositif de limitation de vitesse.	Dépassement de la vitesse limite	12 000	8000
Infractions au code du travail				
11296	Dépassement de l'amplitude maximale de la journée de travail - entreprise de transport routier de voyageurs.			36 000
L 2212	Emploi salarié sans respect de la durée minimale du repos hebdomadaire.			9 000
L 1508	Exécution d'un travail dissimulé.	Trajet Paris-Belgrade	148 000	
		Dissimulation d'une journée de conduite		17 000

Tableau récapitulatif, montants des économies en pourcentage du chiffre d'affaires par véhicule et par an :

Transport routier de marchandises

Réf.	INFRACTIONS	SCÉNARIO	SILHOUETTES	
			Savoyarde 40 T	Porteur 19 T
Infractions à la réglementation sociale européenne				
20342	Dépassement de la durée maximale de conduite journalière.	12 heures de conduite en une seule journée	7,7 %	9,8 %
20347	Réduction à moins de 6h00 de repos journalier.		2,1 %	2,4 %
20379	Utilisation injustifiée de plusieurs feuilles d'enregistrement.		3,6 %	3,9 %
7679	Falsification de documents de contrôle des conditions de travail.	Simulation de double équipage	9,7 %	11,7 %
4878	Détérioration du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail.	Installation d'un interrupteur pour neutraliser le chronotachygraphe	14,5 %	18,6 %
7680	Emploi irrégulier du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail.	Création de repos artificiel par décalage de l'horloge du chronotachygraphe	4,9 %	6 %
		Dissimulation d'activité par neutralisation du chronotachygraphe	5,7 %	7 %
		Action sur le fusible du chronotachygraphe	19,9 %	24,7 %
		Intervention sur l'étalonnage du chronotachygraphe	13,4 %	17,4 %
7512	Obstacle aux conditions de travail.	Fausse attestation de congé	10,2 %	12,1 %
22114	Transport routier de marchandises sans appareil de contrôle des conditions de travail.	Véhicule de 3,5 T + remorque pour pouvoir transporter 5,5 T évitant ainsi les obligations réglementaires		6,8 %
Infractions à la réglementation des transports routiers				
399	Transport routier de marchandises sans copie conforme de la licence communautaire.	Acquisition d'un véhicule supplémentaire sans disposer des capitaux propres réglementaires (première méthode)	0,8 %	1 %
		Acquisition d'un véhicule supplémentaire sans disposer des capitaux propres réglementaires (deuxième méthode)	0,6 %	0,8 %

Montants des économies en pourcentage du chiffre d'affaires par véhicule et par an.

Réf.	INFRACTIONS	SCÉNARIO	SILHOUETTES	
			Savojarde 40 T	Porteur 19 T
Infractions au code de la route				
22774	Non respect des interdictions de circulation.	Utilisation d'un véhicule frigorifique afin de transporter des produits non périssables pendant le dimanche. (fonction de coût d'un véhicule frigorifique 40 T)	4,7%	
12525	Maintien en circulation de véhicule de transport de marchandises sans visite technique et périodique.	Absence de contrôle et mauvais entretien	0,2 %	0,2 %
22573	Circulation d'un véhicule dont le poids réel dépasse de plus de 20% le PTRR du véhicule tracteur.	Tracteur + semi-remorque 40 T	21 %	
		Grumier 5 essieux 44 T	25,8 %	
		Grumier 6 essieux 48 T	25 %	
		Porteur 3,5 T (chiffré avec les coûts du 5,5 T)	36,7 %	
20753	Modification du dispositif de limitation de vitesse.	Dépassement de la vitesse limite.	3,8 %	4,1 %
Infractions au code du travail				
1508	Exécution d'un travail dissimulé.	Dissimulation d'un salarié	9,4 %	10,9 %
		Dissimulation d'activité	22,8 %	27,7 %
		Dissimulation d'heures de travail	5,3 %	6,3 %
3818	Fourniture illégale de main d'œuvre, à but lucratif – marchandage.	« Location » de salarié.	13,5 %	15,7 %
Transport de matière dangereuse				
4675	Transport routier de matière dangereuse dont le transport n'est pas autorisé.	Trajet Clermont-Ferrand, Turin	59,7 %	
13294	Circulation de véhicule soumis à signalisation de matière dangereuse sur une voie interdite en permanence au transport de matière dangereuse.	Trajet Senlis, Issy-Les-Moulineaux	9,3 %	

Transport routier de voyageurs

Montants des économies en pourcentage du chiffre d'affaire par véhicule et par an

Réf.	INFRACTIONS	SCÉNARIO	SILHOUETTES	
			Autocar 55 places, grande distance	Autocar 55 places, service régulier
Infractions à la réglementation sociale européenne				
7680	Emploi irrégulier du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail.	Simulation d'un triple équipage par un double équipage	2,5 %	
Infractions au code de la route				
20753	Modification du dispositif de limitation de vitesse.	Dépassement de la vitesse limite	1,3 %	1,7 %
Infractions au code du travail				
11296	Dépassement de l'amplitude maximale de la journée de travail - entreprise de transport routier de voyageurs.			7,2 %
L 2212	Emploi salarié sans respect de la durée minimale du repos hebdomadaire.			1,8 %
L 1508	Exécution d'un travail dissimulé.	Trajet Paris-Belgrade	8,7 %	
		Dissimulation d'une journée de conduite		3,7 %

B - TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

1. Infractions à la réglementation sociale européenne

➤ Contraventions de la 5^e classe

Infraction n° 20342 :

- *Libellé*

Dépassement de la durée maximale de conduite journalière.

- *Scénario retenu*

L'infraction consiste à conduire 12 heures en une seule journée au lieu des 10 heures de temps de conduite journalier maximal défini par la réglementation.

On considère que l'infraction est commise avec une fréquence d'une seule fois par semaine.

- *Type d'économies*

- L'entreprise gagne 2 heures de conduite non réglementaires réalisant ainsi un rendement d'échelle.
 - Le conducteur est rémunéré pour les deux heures de conduite non réglementaires sous forme d'heures supplémentaires. Les charges sociales sont payées.
 - L'entreprise économise le coût d'une nuitée par semaine.
-

Infraction n° 20347 :

- *Libellé*

Réduction à moins de 6 heures de repos journalier.

- *Scénario retenu*

L'infraction consiste à réduire le temps de repos journalier de 2 heures. Cette infraction est souvent couplée à la précédente, et se traduit par une augmentation du temps de service.

On considère que l'infraction est commise avec une fréquence d'une fois par semaine.

- *Type d'économies*

- L'entreprise gagne 2 heures de service non réglementaires durant lesquelles elle réalise un rendement d'échelle.
 - Le conducteur est rémunéré pour les deux heures de conduite non réglementaires sous forme d'heures supplémentaires, les charges sociales ne sont donc pas économisées.
-

Infraction n° 20379 :

- *Libellé*

Utilisation injustifiée de plusieurs feuilles d'enregistrement.

- *Scénario retenu*

La fraude consiste à utiliser plusieurs feuilles d'enregistrement afin de masquer l'activité d'une même journée de conduite. Le conducteur introduit alternativement différentes feuilles d'enregistrement dans le chronotachygraphe pendant une même journée. De cette façon l'activité de cette journée se trouve répartie sur plusieurs feuilles d'enregistrement représentant chacune une journée d'activité.

Le conducteur peut ainsi réaliser jusqu'à 10 % de kilométrage annuel supplémentaire.

- *Type d'économies*

- L'entreprise réalise un rendement d'échelle.
 - Le conducteur est rémunéré pour les heures de conduite non réglementaires sous forme d'heures supplémentaires, les charges sociales ne sont donc pas économisées.
-

➤ Délits

Infraction n° 7679 :

- *Libellé*

Falsification de documents de contrôle des conditions de travail.

- *Scénario retenu : simulation de double équipage*

La réglementation permet de travailler en double équipage sur la base de périodes de 30 heures. Un équipage de deux conducteurs peut conduire 20 heures sur 30 heures. La fraude consiste alors à simuler un double équipage par un seul conducteur en introduisant un deuxième disque de chronotachygraphe afin de pouvoir conduire 20 heures sur une période de 30 heures.

On évaluera alors l'infraction en se basant sur un cycle de 10 journées d'exploitation, soit 240 heures, réparties sur deux semaines. Ce cycle représente alors 8 périodes de 30 heures pour un double équipage et 10 périodes de 24 heures pour un conducteur seul. En considérant que le conducteur commet l'infraction pendant 4 périodes de 30 heures sur les 8 périodes, il peut alors conduire 125 heures pendant les deux semaines alors que la réglementation limite le temps de conduite sur deux semaines à 90 heures pour un conducteur seul.

On suppose que l'infraction est commise avec une fréquence d'une fois tous les mois.

- *Type d'économies*

- L'entreprise réalise du rendement d'échelle.

- Elle économise les charges sociales pendant les heures de conduite en infraction car ces heures supplémentaires sont payées au conducteur sous forme de primes sans charge sociale.

Infraction n° 4878 :

- *Libellé*

Détérioration du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail.

- *Scénario retenu : Installation d'un interrupteur pour neutraliser le chronotachygraphe*

On considère un conducteur qui doit effectuer un trajet aller retour de plus de 10 heures. Étant donné que le maximum d'heures de conduite par jour permis par la réglementation est de 10 heures, le conducteur ne peut effectuer le trajet aller retour en une journée, ce qui implique qu'il devra nécessairement découcher. La fraude consistera donc à effectuer tout le trajet d'une seule traite en masquant l'activité au-delà de la dixième heure. Afin d'éviter que la fraude soit découverte par recoupement avec les documents de transport ou avec le compteur kilométrique, le conducteur agit sur un interrupteur du chronotachygraphe de manière systématique. De cette façon, il peut réaliser jusqu'à 25 % de kilométrage en plus.

Étant donné le caractère fréquent de cette infraction, le chiffrage est effectué en supposant que l'entreprise économise cinq nuitées par semaine.

- *Type d'économies*

- L'entreprise réalise du rendement d'échelle.
- Elle économise les charges sociales pendant les heures de conduite en infraction car ces heures supplémentaires sont payées au conducteur sous forme de primes non socialisées.
- Elle économise les nuitées qu'elle aurait dû payer au conducteur à raison de 5 fois par semaine.

Infraction n° 7680 (1/4) :

- *Libellé*

Emploi irrégulier du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail.

- *Scénario 1 : création de repos artificiel par décalage de l'horloge du chronotachygraphe*

Le conducteur part un dimanche soir à 22 heures et roule jusqu'à 2 heures le lundi. Il marque un arrêt jusqu'à 6 heures, et repart jusqu'à 10 heures. Le conducteur fait donc une pause de nuit de 4 heures alors que le repos réglementaire est de 8 heures.

La fraude consiste à reculer de 4 heures l'horloge du chronotachygraphe à 22 heures le dimanche, et à remettre l'appareil à l'heure exacte à 6 heures le lundi, ainsi les 8 heures de repos réglementaires apparaissent bien.

On considère le scénario où l'infraction est commise avec une fréquence d'une fois par semaine.

- *Type d'économies*

- L'entreprise réalise un rendement d'échelle.
 - Elle économise une nuitée sur deux par semaine en moyenne annuelle.
-

Infraction n° 7680 (2/4) :

- *Libellé*

Emploi irrégulier du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail.

- *Scénario 2 : dissimulation d'activité par neutralisation du chronotachygraphe.*

Le conducteur a effectué 56 heures de service hebdomadaires réglementaires le samedi midi alors qu'il lui reste 4 heures afin de rentrer chez lui. Il déconnecte le fusible du chrono et rentre chez lui, il peut rouler ainsi 4 heures de plus.

- *Type d'économies*

- L'entreprise réalise un rendement d'échelle.
 - Elle économise les charges sociales pendant les heures de conduite en infraction car ces heures supplémentaires sont payées au conducteur sous forme de primes sans charge sociale.
 - Elle économise une nuitée sur deux par semaine en moyenne annuelle.
-

Infraction n° 7680 (3/4) :

- *Libellé*

Emploi irrégulier du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail.

- *Scénario 3 : action sur le fusible du chronotachygraphe.*

Le conducteur doit effectuer un trajet de plus de 10 heures. Bien que la réglementation limite le temps de conduite journalier maximal à 10 heures, le conducteur décide d'effectuer le trajet en une seule journée. Afin de masquer l'infraction, il agit sur le fusible du chronotachygraphe. Étant donné le caractère fréquent de cette infraction, le conducteur peut réaliser jusqu'à 25 % de chiffre d'affaires supplémentaire.

- *Type d'économies*

- L'entreprise réalise un rendement d'échelle.
 - Elle économise les charges sociales pendant les heures de conduite en infraction car ces heures supplémentaires sont payées au conducteur sous forme de primes sans charge sociale.
 - Elle économise les nuitées qu'elle aurait dû payer au conducteur à raison de 5 fois par semaine.
-

Infraction n° 7680 (4/4) :

- *Libellé*

Emploi irrégulier du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail.

- *Scénario retenu* : intervention sur l'étalonnage du chronotachygraphe.

On considère qu'un conducteur a à effectuer un trajet aller retour en 11 heures. Étant donné que le maximum d'heures de conduite par jour permis par la réglementation est de 10 heures, le conducteur ne peut effectuer le trajet aller retour en une journée, ce qui implique qu'il devra nécessairement découcher. La fraude consistera donc à effectuer tout le trajet d'une seule traite en masquant l'activité pendant la 11^e heure. Afin d'éviter que la fraude soit découverte par recoupement avec les documents de transport ou avec le compteur kilométrique, le conducteur intervient sur l'étalonnage du chronotachygraphe. De cette façon, il peut effectuer jusqu'à 10 % de kilométrage en plus.

Étant donné le caractère fréquent de cette infraction, l'entreprise économise 5 nuitées par semaine.

- *Type d'économies*

- L'entreprise réalise un rendement d'échelle.
 - Elle économise les charges sociales pendant les heures de conduite en infraction car ces heures supplémentaires sont payées au conducteur sous forme de primes sans charge sociale.
 - Elle économise les nuitées qu'elle aurait dû payer au conducteur à raison de 5 fois par semaine.
-

Infraction n° 7512 :

- *Libellé*

Obstacle aux conditions de travail.

- *Scénario retenu* : fausse attestation de congé.

L'infraction consiste à utiliser une fausse attestation de congé afin de masquer l'activité d'une journée de conduite, soit 10 heures par semaine. Cette fausse attestation de congé permet au conducteur d'affirmer, en cas de contrôle, qu'il était en congé pendant une des journées de la semaine, ce qui lui permet de conduire plus de temps dans la semaine que ne le permet la réglementation.

On considère que l'infraction est commise avec une fréquence d'une fois par semaine.

- *Type d'économies*

- L'entreprise réalise un rendement d'échelle.
- Le conducteur est rémunéré pour les 10 heures de conduite non réglementaires sous forme d'heures supplémentaires, les charges sociales ne sont donc pas économisées.

Infraction n° 22114 :

- *Libellé*

Transport routier de marchandises sans appareil de contrôle des conditions de travail.

- *Scénario retenu*

Le scénario retenu est le suivant :

On fait l'hypothèse d'une entreprise unipersonnelle.

L'entreprise en infraction se sert d'un véhicule 3,5 T de PTR A auquel elle attelle une remorque pour pouvoir transporter 5,5 T et évite toutes les obligations réglementaires citées ci-dessous.

On considère un véhicule de PTR A 5,5 T. La réglementation impose pour ce PTR A :

- d'installer un chronotachygraphe ;
- de détenir une capacité financière plus élevée que pour un véhicule de PTR A 3,5 T ;
- d'obtenir la capacité professionnelle au lieu du justificatif de capacité en ce qui concerne le patron ;
- de suivre la Formation Continue Obligatoire de Sécurité (FCOS) en ce qui concerne les conducteurs de véhicules de 3,5 T de PTR A et au-delà.

- *Type d'économies*

L'entreprise en infraction réalise alors les gains suivants :

- Elle réalise un supplément de chiffre d'affaires du fait qu'elle fait rouler le véhicule au-delà des 48 heures de conduite réglementaires par semaine, car le véhicule n'est pas équipé d'un chronotachygraphe. On considère que ce temps de conduite supplémentaire est de quatre heures par semaine.
- Elle économise le coût du capital qu'elle ne détient pas. On considère un taux de rémunération du capital de 15 %.
- Elle économise aussi le coût d'amortissement annuel de l'investissement de départ pour obtenir la capacité professionnelle.

2. Infractions à la réglementation des transports routiers

➤ Contraventions de la 5^e classe

Infraction n° 399 :

- *Libellé*

Transport routier de marchandises sans copie conforme de la licence communautaire.

- *Scénario retenu*

L'infraction concerne la capacité financière. Il s'agit d'entreprises qui ne détiennent pas assez de capitaux propres pour le nombre de camions dont elles disposent. En effet, la réglementation impose aux entreprises de transport de détenir au moins 60 KF de capitaux propres pour le premier camion, et ensuite 33 KF par camion supplémentaire. Certaines entreprises circulent sans cette licence qui justifie de la capacité financière, évitant ainsi d'engager des capitaux propres. Dès lors, celles-ci sont bien évidemment plus rentables et se placent en position de distorsion de concurrence.

On considère, d'une part, une entreprise de référence qui détient 10 camions, d'autre part, une entreprise détenant 10 camions et qui acquiert un camion supplémentaire sans fournir les capitaux propres réglementaires, enfreignant ainsi la réglementation. Cette dernière entreprise réalise alors un chiffre d'affaires par l'exploitation de onze camions. On formule alors l'hypothèse que les coûts de structure imputables au camion supplémentaire sont réduits de moitié.

- *Type d'économies*

Deux approches sont envisageables :

- Économies liées au rendement d'échelle par rapport à une entreprise respectant la réglementation :
 - L'entreprise réalise du chiffre d'affaires supplémentaire relatif à toute l'activité d'un camion supplémentaire sans détenir les capitaux propres nécessaires. Tout ce chiffre d'affaires permet de réaliser du rendement d'échelle.
 - Économies sur le coût du capital :
 - L'entreprise économise aussi le coût du capital relatif aux 33 KF qu'elle aurait dû apporter en acquérant le camion supplémentaire.
-

3. Infractions au code de la route

➤ Contraventions de la 4^e classe

Infraction n° 22774 :

- *Libellé*

Non respect des interdictions de circulation.

- *Scénario retenu*

Il s'agit d'une entreprise qui effectue du transport frigorifique, au moyen de camions frigorifiques. Le dimanche, elle utilise ces véhicules pour transporter des produits autres que des produits périssables.

On considère que l'infraction est commise avec une fréquence de deux fois par mois.

- *Type d'économies*

- En faisant rouler le véhicule frigorifique davantage, l'entreprise réalise un chiffre d'affaires supplémentaire et donc un rendement d'échelle plus important.
- Le conducteur est rémunéré pour les 10 heures de conduite non réglementaires sous forme d'heures supplémentaires socialisées, les charges sociales ne sont donc pas économisées.

Infraction n° 12525 :

- *Libellé*

Maintien en circulation de véhicule de transport de marchandises sans visite technique et périodique.

- *Scénario retenu : absence de contrôle et mauvais entretien*

Il s'agit d'entreprises qui évitent d'effectuer la visite périodique et entretiennent insuffisamment leurs véhicules. Les entreprises en infraction évitent alors une demi-journée de visite et deux jours de préparation de visite.

- *Type d'économies*

- L'entreprise peut réaliser un chiffre d'affaires supplémentaire et donc améliorer son rendement d'échelle.
- Elle économise aussi 30 % des frais d'entretien et de réparations.
- L'entreprise économise aussi le coût de la visite périodique.

➤ Contraventions de la 5^e classe

Infraction n° 22573 :

• *Libellé*

Circulation d'un véhicule dont le poids réel dépasse de plus de 20 % le PTRA du véhicule tracteur.

• *Scénario retenu*

L'infraction concerne les surcharges pondérales. Les scénarios de surcharge retenus sont les suivants :

Véhicule	Cas de référence		Cas en infraction	
	PTRA	Charge utile	Poids réel	Charge utile
Semi-remorque 40 T	40	26	48	34
Grumier 5 essieux	44	22	52,8	30,8
Grumier 6 essieux	48	25	57,6	34,6
Porteur 11-13 T	13	7	15,6	9,6
Porteur 3,5 T	3,5	1	4,2	1,7

Afin d'évaluer l'infraction, on considère une entreprise qui transporte chaque année un certain volume de marchandise sur une distance de trajet constante. Selon le type de véhicules dont elle dispose, la charge utile de ces véhicules et leur kilométrage annuel (qui reste limité par le temps de conduite maximal réglementaire), l'entreprise doit détenir le nombre de véhicules nécessaire afin de pouvoir transporter ce volume. Si l'entreprise surcharge systématiquement ses véhicules enfreignant ainsi la réglementation, le nombre de véhicules nécessaire diminue. Étant donné que le chiffre d'affaires ne dépend que du volume de marchandise et de la distance du trajet, surcharger les véhicules permet d'économiser les coûts d'exploitation des véhicules supplémentaires, pour réaliser le même chiffre d'affaires.

On considère qu'une surcharge entraîne une surconsommation de carburant de 3 %, ainsi qu'une augmentation des coûts kilométriques d'entretien et des pneus de 3 %.

• *Type d'économies*

L'entreprise en infraction économise tous les coûts d'exploitation des véhicules supplémentaires qu'elle aurait dû détenir si elle ne surchargeait pas ses véhicules.

➤ Délit

Infraction n° 20753 :

- *Libellé*

Modification du dispositif de limitation de vitesse.

- *Scénario retenu :*

Cette infraction concerne la modification du dispositif de vitesse afin de pouvoir faire rouler le véhicule au-delà de la vitesse limite. Le scénario retenu est celui d'une augmentation de vitesse de 90 km/h à 100 km/h pendant la moitié du temps de conduite annuel.

- *Type d'économies*

Le véhicule en infraction réalise un kilométrage supplémentaire, soit 6 % de kilométrage annuel supplémentaire, correspondant à une augmentation de vitesse de 12 % pendant un tiers du temps de conduite. L'entreprise réalise donc un rendement d'échelle.

4. Infractions au code du travail

➤ Délit

Infraction n° 1508 (1/3) :

- *Libellé*

Exécution d'un travail dissimulé.

- *Scénario retenu : dissimulation d'un salarié.*

L'entreprise en infraction emploie un travailleur non déclaré. Elle évite ainsi de payer des charges sociales, et se situe en dessous des seuils pour ne pas créer de comité d'entreprise.

- *Type d'économies*

L'entreprise réalise des économies sur les charges sociales, on supposera que l'entreprise ne paie pas de charges sociales durant toute l'année.

Infraction n° 1508 (2/3) :

- *Libellé*

Exécution d'un travail dissimulé.

- *Scénario retenu : dissimulation d'activité.*

L'ensemble de l'activité de l'entreprise est illégal. On fait l'hypothèse d'une entreprise unipersonnelle en situation de référence.

- L'entreprise possède un véhicule pour lequel elle ne détient pas la capacité financière.
- Le patron ne détient pas la capacité professionnelle.
- L'entreprise emploie un conducteur n'ayant pas suivi de formation FIMO.
- L'entreprise ne paie pas le coût des formations continues FCOS.
- Par ailleurs, l'entreprise peut éviter l'utilisation d'un chronotachygraphe, et ainsi dépasser systématiquement les temps de conduite réglementaires.

- *Type d'économies*

L'entreprise réalise les économies suivantes :

- économies sur la capacité financière.
- économies sur la capacité professionnelle.
- économies sur les formations FCOS et FIMO.
- rendement d'échelle supplémentaire dû au dépassement du temps de conduite réglementaire, soit quatre heures de conduite de plus par semaine.

Infraction n° 1508 (3/3) :

- *Libellé*

Exécution d'un travail dissimulé.

- *Scénario retenu : dissimulation d'heures de travail.*

Le salarié effectue plus d'heures que l'entreprise n'en déclare. Dans ce cas, soit le salarié est payé sous forme de primes forfaitaires, soit payé de manière illégale, soit non payé pour ses heures « supplémentaires ». On se basera sur l'hypothèse où il n'est pas payé.

- *Type d'économies*

L'entreprise économise le salaire d'un conducteur ainsi que les charges sociales pendant 3 heures par semaine, et réalise un rendement d'échelle supplémentaire.

Infraction n° 3818 :

- *Libellé*

Fourniture illégale de main d'œuvre, à but lucratif – marchandage.

- *Scénario retenu*

L'infraction consiste à mettre en œuvre, dans l'entreprise, un système de travail temporaire qui est strictement interdit. Les salariés « loués » sont moins rémunérés que les salariés habituels de l'entreprise. Ce système peut alors éviter à l'entreprise en infraction de créer un comité d'entreprise, de reporter sur une autre entité les frais de gestion des personnels et de minimiser ses coûts de gestion du parc PL.

- *Type d'économies*

- L'entreprise réalise des économies sur les frais de structure, soit 20 % des frais de structure imputables au véhicule.
 - Elle réalise des économies sur les frais de personnel de conduite, soit 30 % d'économies.
-

C - TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

➤ Délit

Infraction n° 4675 :

- *Libellé*

Transport routier de marchandises dangereuses dont le transport n'est pas autorisé.

- *Scénario retenu*

Une entreprise située à Clermont – Ferrand expédie par la route, à Turin, 5 grands récipients pour vrac (GRV) contenant chacun 500 kg de nitriles toxiques n.s.a classe 6.1, 12 a, n° ONU 3276. Afin de gagner du temps, le transporteur emprunte le tunnel routier du Fréjus, plutôt que d'effectuer le détour par Vintimille. Or, il s'avère que le règlement du tunnel du Fréjus interdit le transport de cette marchandise. Afin que le chargement ne soit pas refusé lors du contrôle d'accès au tunnel, l'expéditeur établit un document de transport falsifié indiquant : nitriles toxiques n.s.a 3, 12 b, n° ONU 3276. Ce dernier transport est autorisé en GRV au Fréjus.

On suppose que l'infraction est commise deux fois par semaine.

- *Type d'économies*

- L'entreprise économise les coûts kilométriques liés au détour que le véhicule aurait dû faire afin de respecter la réglementation.
- L'entreprise économise aussi du temps pour réaliser du chiffre d'affaires supplémentaire.

Infraction n° 13294 :

- *Libellé*

Circulation de véhicule soumis à signalisation de marchandises dangereuses sur une voie interdite en permanence au transport de marchandises dangereuses.

- *Scénario retenu*

Un transporteur charge à une entreprise de Senlis divers colis dont un grand récipient contenant 1 000 litres de cyclohexane (soit environ 800 kg), liquide inflammable. Le chargement complet doit être livré dans la journée à un établissement à Issy-Les-Moulineaux. Afin d'éviter un long détour (empruntant la « Francilienne ») le conducteur, après avoir quitté Senlis, profite d'une halte pour ôter les deux panneaux rectangulaires oranges (avant et arrière) identifiant son véhicule comme TMD, et obligatoires à partir de 300 kg transportés pour le cyclohexane. Cela lui permet d'utiliser en infraction l'itinéraire « direct » Senlis – A1 – Porte de Clignancourt – Périphérique Ouest – Issy-Les-Moulineaux, soit environ 60 km, dont divers trajets sont interdits aux TMD signalés comme tels. On suppose qu'au retour le véhicule ne transporte pas de matière dangereuse, et par conséquent peut emprunter le trajet « direct ».

On suppose que l'infraction est commise 6 fois par semaine.

- *Type d'économies*

L'entreprise économise les coûts kilométriques liés au détour que le véhicule aurait dû faire afin de respecter la réglementation, soit environ 30 km.

D - TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS

1. Infractions à la réglementation sociale européenne

➤ Délit

Infraction n° 7680 :

- *Libellé*

Emploi irrégulier du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail.

- *Scénario retenu*

La fraude consiste à simuler un équipage triple par un équipage double.

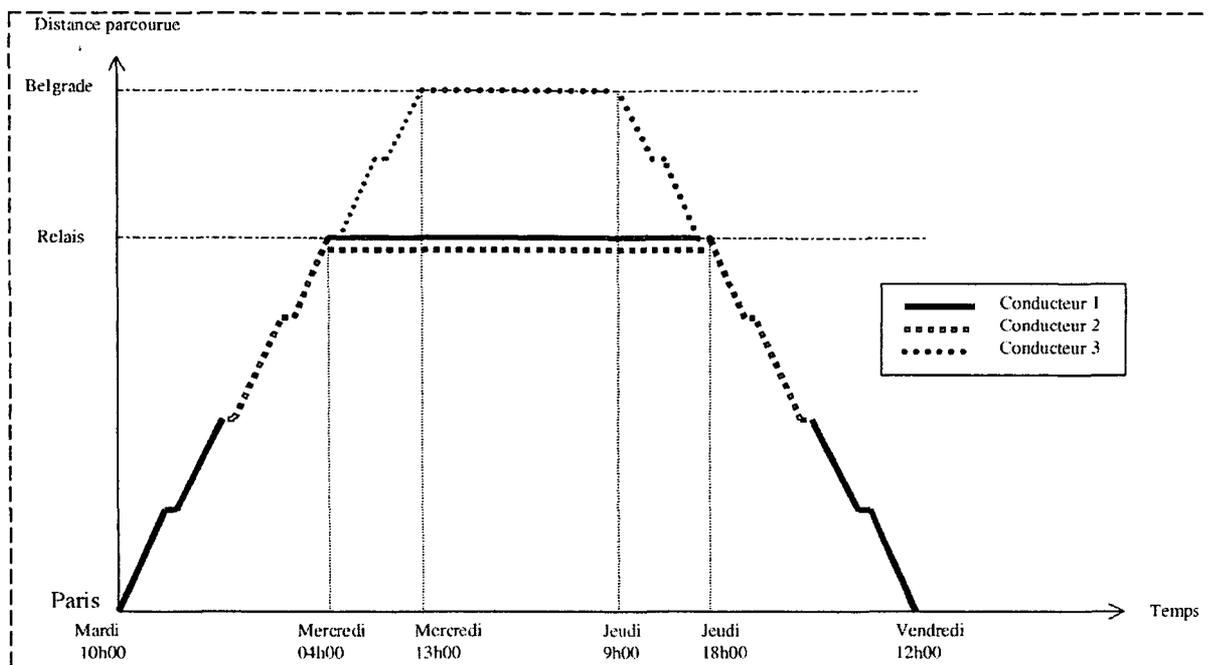
On considère une entreprise de TRV effectuant la liaison Paris – Belgrade. Le départ s’effectue le mardi et le samedi de Paris vers 10 heures, pour arriver à Belgrade environ 27 heures après. La distance parcourue est d’environ 2 500 km.

Deux conducteurs au départ de Paris (salariés de l’entreprise française) conduisent l’autocar pour une durée d’environ 15 heures (à tour de rôle) et sur une distance d’environ 1 500 km jusqu’à un point relais situé en Hongrie (frontière entre la Hongrie et la Yougoslavie), où un troisième conducteur prend en charge l’autocar jusqu’à son lieu de destination.

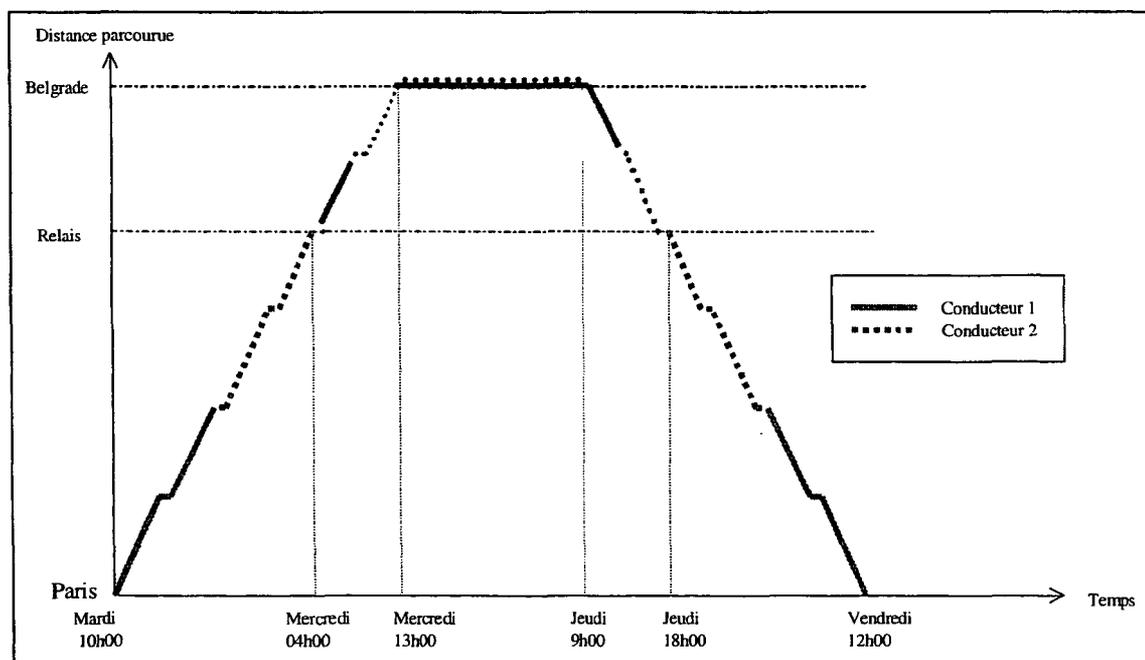
Les deux premiers conducteurs quittent l’autocar au moment du relais et attendent le retour de l’autocar vers la France prévu 38 heures plus tard.

Le troisième conducteur conduit le véhicule durant en moyenne 7 heures et assure les 600 derniers kilomètres du voyage. Ce troisième conducteur aussi appelé « relais » n’assure que les trajets aller ou retour entre le point relais en Hongrie et le lieu de départ ou de destination en Yougoslavie. Le reste du temps il attend au point de relais en Hongrie l’arrivée d’un nouvel autocar (deux fois par semaine) pour en assurer la conduite.

Le schéma suivant montre le roulement des conducteurs pendant la durée d’un aller retour.



L'entreprise en infraction simule alors le trajet du troisième conducteur comme effectué par les deux premiers tel que le montre le schéma suivant.



- *Type d'économies*

L'entreprise économise le coût salarial d'un troisième conducteur.

2. Infractions au code de la route

➤ Délit

Infraction n° 20753 :

- *Libellé*

Modification du dispositif de limitation de vitesse.

- *Scénario retenu*

Cette infraction concerne la modification du dispositif de vitesse afin de pouvoir faire rouler le véhicule au-delà de la vitesse limite. Le scénario retenu est celui d'une augmentation de vitesse de 100 km/h à 110 km/h pendant le tiers du temps de conduite annuel.

- *Type d'économies*

Le véhicule en infraction réalise du kilométrage supplémentaire, soit 3,33 % de kilométrage annuel supplémentaire, correspondant une augmentation de vitesse de 10 % pendant un tiers du temps de conduite.

3. Infractions au code du travail

➤ Contraventions de la 4^e classe

Infraction n° 11296 :

- *Libellé*

Dépassement de l'amplitude maximale de la journée de travail – entreprise de transport routier de voyageurs.

- *Scénario retenu*

La réglementation limite l'amplitude de travail journalière à 12 heures, et 14 heures sur autorisation de l'inspecteur du travail. Les journées doivent être obligatoirement séparées par 9 heures consécutives de repos. L'infraction consiste à dépasser cette amplitude journalière de travail.

Afin d'évaluer les gains réalisés en commettant cette infraction, on considère un scénario selon lequel une entreprise doit transporter des personnes pendant les horaires suivants :

- de 5 h à 7 h,
- de 12 h à 13 h,
- de 16 h à 21 h.

Un conducteur ne peut tenir ces horaires à lui seul car l'amplitude est de 16 heures. Afin de respecter la réglementation, l'entreprise devrait mettre à disposition un deuxième conducteur qui prendrait la relève entre 16 h et 21 h par exemple, pendant que le premier conducteur se repose. L'infraction consiste donc à éviter de recourir à un deuxième conducteur et de faire travailler un seul conducteur sur une amplitude de 16 heures.

On considère que l'infraction est commise quotidiennement pendant les 6 mois par an où l'activité est assez forte.

- *Type d'économies*

L'entreprise économise le coût d'un deuxième conducteur.

Infraction n° L 2212 :

- *Libellé*

Emploi salarié sans respect de la durée minimale du repos hebdomadaire.

- *Scénario retenu*

Il s'agit de salariés qui travaillent plus de six mois sans repos hebdomadaire. C'est le cas notamment durant la période qui s'étend d'avril à septembre et qui connaît une forte activité de transport routier de voyageurs.

- *Type d'économies*

L'entreprise en infraction aurait dû disposer d'un deuxième conducteur pour le septième jour de la semaine afin de respecter la réglementation. En commettant cette infraction, elle économise le coût de ce deuxième conducteur durant les 6 mois de forte activité, soit 1/14^e des frais annuels de personnel de conduite.

➤ Délit

Infraction n° 1508 (1/2) :

- *Libellé*

Exécution d'un travail dissimulé.

- *Scénario retenu :*

L'infraction consiste à employer des conducteurs non connus du registre unique du personnel (RUP). On considère le scénario selon lequel une entreprise doit effectuer de longs trajets pour des pays hors de l'Union européenne (exemple : Paris–Belgrade, 2 500 km, soit 27 heures de trajet), à raison de deux fois par semaine. Deux conducteurs employés dans des conditions régulières se relaient pour effectuer les deux tiers du trajet, puis un troisième conducteur non connu du RUP conduit le car pendant le tiers restant du trajet. Ce dernier conducteur est payé six fois moins qu'un conducteur employé dans des conditions régulières.

- *Type d'économies*

L'entreprise en infraction réalise des économies sur les frais de personnel de conduite y compris les charges sociales.

Infraction n° 1508 (2/2) :

- *Libellé*

Exécution d'un travail dissimulé.

- *Scénario retenu : dissimulation d'une journée de conduite*

Le salarié effectue une journée de conduite non déclarée.

- *Type d'économies*

- L'entreprise réalise du rendement d'échelle.
- L'entreprise en infraction réalise des économies sur les charges sociales.

E Annexe 1 : CHIFFRAGE DES INFRACTIONS DANS LE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

Coût de référence et hypothèses de calcul :

en euros :	38
en francs :	39
Infraction n° 20342 :	40
Infraction n° 20347 :	42
Infraction n° 20379 :	44
Infraction n° 7679 :	46
Infraction n° 4878 :	48
Infraction n° 7680 (1/4) :	50
Infraction n° 7680 (2/4) :	52
Infraction n° 7680 (3/4) :	54
Infraction n° 7680 (4/4) :	56
Infraction n° 7512 :	58
Infraction n° 22114 :	60
Infraction n° 399 :	61
Infraction n° 22774 :	63
Infraction n° 12525 :	64
Infraction n° 22573 :	66
Infraction n° 20753 :	70
Infraction n° 1508 (1/3) :	72
Infraction n° 1508 (2/3) :	74
Infraction n° 1508 (3/3) :	76
Infraction n° 3818 :	78
Infraction n° 4675 :	80
Infraction n° 13294 :	81

Coûts de référence et hypothèses de calcul (en euros)

Conditions d'exploitation du véhicule

Configuration observée	Tracteur + semi-remorque 40 T		Porteur 19 T	Frigorifique 40 T		5,5T	Porteur 11-13 T
	Tracteur	semi remorque		Tracteur	semi remorque		
Valeur à neuf du véhicule	65 556	28 750	76 770	67 742	40 691		59 234
Valeur résiduelle	10 451	1 883	3 049	11 433	4 573		2 287
Durée de conservation	5,9	9,6	10,0	5,4	9		10,0
Financement du véhicule par emprunt							
Montant emprunté	51 829	22 866	45 732	54 193	32 552		45 732
Maturité (années)	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00		5,00
Taux d'intérêt	7,10%	7,10%	7,10%	7,10%	7,10%		7,10%
Nombre de jours d'exploitation		235	236		243	230	237
Kilométrage annuel		125 440	87 053		136 696	125 440	48 665
Vitesse moyenne retenue (km/h)		67,5	50,25		67,5	67,5	33
Temps de conduite annuel (h) affecté au véhicule		1 857	1 732		2 025	1 857	1 475
Temps de service annuel (h) affecté au véhicule		2 546	2 375		2 777	2 546	2 022
Nombre d'heures de conduite par journée d'exploitation		7,90	7,34		8,33	8,07	6,22
Nombre d'heures de service par journée d'exploitation		10,83	10,06		11,43	11,07	8,53
Hypothèse de marge de bénéfice réalisable		1,6%	1,6%		1,6%	1,6%	1,6%
Coûts fonction du temps de service							
Coûts kilométriques directs							
Carburant		0,22	0,15		0,22	0,11	0,14
Pneumatiques		0,02	0,02		0,02	0,02	0,02
Entretien réparations		0,06	0,08		0,06	0,09	0,09
Total hors péages		0,30	0,26		0,30	0,22	0,25
Péages		0,04	0,03		0,04	0,02	0,02
Total rapporté au kilomètre		0,35	0,29		0,34	0,24	0,27
Coûts de véhicule rapportés à une journée d'exploitation							
Renouvellement financement tracteur		46,65	34,82		50,91	22,30	27,59
Renouvellement financement semi-remorque		17,23	0,00		19,26	0,00	0,00
Renouvellement du groupe frigo		0,00	0,00		25,76	0,00	0,00
Assurances		12,04	10,75		11,89	8,73	9,45
Taxes		2,74	2,06		2,44	0,99	1,37
Total par journée d'exploitation		78,66	47,62		110,27	32,02	38,41
Coûts de personnel de conduite rapportés à une journée							
Salaires et autres éléments de rémunération		108,23	93,69		118,11	73,61	73,61
Charges sur salaires et autres rémunérations		50,46	42,39		55,06	34,32	34,32
Frais de déplacement (moyenne journalière)		37,96	26,37		41,77	14,79	14,79
Total par journée d'exploitation du véhicule		196,65	162,45		214,94	122,71	122,71
Coût d'une nuitée		44,27	44,27		44	44,27	44,27
Coûts de structure							
Charges de structure et autres charges indirectes imputées		15 686	14 527		18 781	12 723	13 367

Coûts de référence et hypothèses de calcul (en francs)

Conditions d'exploitation du véhicule

Configuration observée	Tracteur + semi-remorque 40 T		Porteur 19 T	Frigorifique 40 T		5,5T	Porteur 11-13 T
	Tracteur	semi remorque		Tracteur	semi remorque		
Valeur à neuf du véhicule	430 050	188 600	503 613	444 385	266 930		388 576
Valeur résiduelle	68 561	12 355	20 000	75 000	30 000		15 000
Durée de conservation	5,9	9,6	10,0	5,4	9		10,0
Financement du véhicule par emprunt							
Montant emprunté	340 000	150 000	300 000	355 508	213 544		300 000
Maturité (années)	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00		5,00
Taux d'intérêt	7,10%	7,10%	7,10%	7,10%	7,10%		7,10%
Nombre de jours d'exploitation		235	236		243	230	237
Kilométrage annuel		125 440	87 053		136 696	125 440	48 665
Vitesse moyenne retenue (km/h)		67,5	50,25		67,5	67,5	33
Temps de conduite annuel (h) affecté au véhicule		1 857	1 732		2 025	1 857	1 475
Temps de service annuel (h) affecté au véhicule		2 546	2 375		2 777	2 546	2 022
Nombre d'heures de conduite par journée d'exploitation		7,90	7,34		8,33	8,07	6,22
Nombre d'heures de service par journée d'exploitation		10,83	10,06		11,43	11,07	8,53
Hypothèse de marge de bénéfice réalisable		1,6%	1,6%		1,6%	1,6%	1,6%
Coûts fonction du temps de service							
Coûts kilométriques directs							
Carburant		1,45	1,01		1,44	0,73	0,89
Pneumatiques		0,16	0,14		0,16	0,12	0,13
Entretien réparations		0,39	0,55		0,39	0,60	0,60
Total hors péages		2,00	1,70		1,99	1,46	1,62
Péages		0,27	0,20		0,27	0,13	0,13
Total rapporté au kilomètre		2,27	1,90		2,26	1,59	1,75
Coûts de véhicule rapportés à une journée d'exploitation							
Renouvellement financement tracteur		306	228		334	146	181
Renouvellement financement semi-remorque		113	0		126	0	0
Renouvellement du groupe frigo		0	0		169	0	0
Assurances		79	71		78	57	62
Taxes		18	14		16	7	9
Total par journée d'exploitation		516	312		723	210	252
Coûts de personnel de conduite rapportés à une journée							
Salaires et autres éléments de rémunération		710	615		775	483	483
Charges sur salaires et autres rémunérations		331	278		361	225	225
Frais de déplacement (moyenne journalière)		249	173		274	97	97
Total par journée d'exploitation du véhicule		1 290	1 066		1 410	805	805
Coût d'une nuitée		290	290		290	290	290
Coûts de structure							
Charges de structure et autres charges indirectes imputées		102 900	95 295		123 201	83 465	87 690

INFRACTION N° 20342 : Dépassement de la durée maximale de conduite journalière.

Tracteur + semi-remorque 40 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus	125 440	139 480
Journées d'exploitation	235	235
Nombre d'heures en infraction par semaine	0	2
Nuitées économisées par semaine	0	1
Nombre d'heures supplémentaires payées par semaine	0	2
Charges sociales payées	Oui	Oui
Fréquence de l'infraction par semaine	0	2

Structure des coûts

Coût kilométrique	2,27	2,27
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	119	119
Coût journalier du véhicule	516	527

Coûts

Cas de référence

Coûts fixes				102 900 F
Coûts kilométriques	125 440	x	2,27	= 284 749 F
Coûts journaliers	235	x	1 806	= 424 410 F
Divers				0 F
Total				812 059 F
Total/km				6,474 F
Bénéfice réalisé				12 993 F

Cas en infraction

Coûts fixes				102 900 F
Coûts kilométriques	139 480	x	2,27	= 316 620 F
Coûts journaliers	235	x	1 817	= 426 992 F
Divers :				
Nuitées économisées	104	x	290,4	= -30 202 F
Heures de salaire supplémentaires	208	x	119	= 24 766 F
Total				841 075 F
Total/km				6,030 F
Bénéfice réalisé				76 321 F

Economies annuelles	63 328 F
Economies annuelles en Euros	9 654 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	7,7%

Recettes

Total	125 440	x	6,577	=	825 052 F
Total/km					6,577 F

Total	139 480	x	6,577	=	917 396 F
Total/km					6,577 F

INFRACTION N° 20342 : Dépassement de la durée maximale de conduite journalière.

Porteur 19 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus	87 053	97 505
Journées d'exploitation	236	236
Nombre d'heures en infraction par semaine	0	2
Nuitées économisées par semaine	0	1
Nombre d'heures supplémentaires payées par semaine	0	2
Charges sociales payées	Oui	Oui
Fréquence de l'infraction par semaine	0	2

Structure des coûts

Coût kilométrique	1,90	1,90
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	106	106
Coût journalier du véhicule	312	318

Coûts

Cas de référence

Coûts fixes					95 295 F
Coûts kilométriques	87 053	x	1,90	=	165 787 F
Coûts journaliers	236	x	1 378	=	325 220 F

Total					586 302 F
Total/km					6,735 F
Bénéfice réalisé					9 381 F

Cas en infraction

Coûts fixes					95 295 F
Coûts kilométriques	97 505	x	1,90	=	185 692 F
Coûts journaliers	236	x	1 384	=	326 601 F
Nuitées économisées	104	x	290,4	=	-30 202 F
Heures de salaire supplémentaires	208	x	106	=	22 024 F

Total					599 410 F
Total/km					6,148 F
Bénéfice réalisé					67 793 F

Economies annuelles	58 412 F
Economies annuelles en Euros	8 905 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	9,8%

Recettes

Total	87 053	x	6,843	=	595 683 F
Total/km					6,843 F

Total	97 505	x	6,843	=	667 204 F
Total/km					6,843 F

INFRACTION N° 20347 : Réduction à moins de 6 h 00 de repos journalier.

Tracteur + semi-remorque 40 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus	125 440	135 680
Journées d'exploitation	235	235
Nombre d'heures en infraction par semaine *	0	2
Nuitées économisées par semaine	0	0
Jours de salaire supplémentaires payés au conducteur	0	2
Charges sociales payées	Oui	Oui
Fréquence de l'infraction par semaine	0	2

Structure des coûts

	Référence	Infraction
Coût kilométrique	2,27	2,27
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	119	119
Coût journalier du véhicule	516	524

Coûts

Cas de référence

Coûts fixes					102 900 F
Coûts kilométriques	125 440	x	2,27	=	284 749 F
Coûts journaliers	235	x	1 806	=	424 410 F

Total					812 059 F
Total/km					6,474 F
Bénéfice réalisé					8 121 F

Cas en infraction

Coûts fixes					102 900 F
Coûts kilométriques	135 680	x	2,27	=	307 995 F
Coûts journaliers	235	x	1 814	=	426 349 F

Nuitées économisées	0	x	290,4	=	0 F
Heures de salaire supplémentaires	208	x	119	=	24 766 F

Total					862 009 F
Total/km					6,353 F
Bénéfice réalisé					25 127 F

Economies annuelles 17 006 F

Economies annuelles en Euros 2 593 €

Pourcentage du chiffre d'affaires 2,1%

Recettes

Total	125 440	x	6,54	=	820 179 F
Total/km					6,538 F

Total	135 680	x	6,54	=	887 136 F
Total/km					6,538 F

* Il s'agit ici d'heures de service en infraction et non d'heures de conduite. Afin de déduire le nombre d'heures de conduite en infraction, on calcule la proportion que représentent ces heures par rapport au nombre d'heures de service par journée d'exploitation, puis on calcule ce que représente cette proportion en terme d'heures de conduite par journée d'exploitation. Le chiffre d'affaires supplémentaire réalisé en infraction est celui réalisé pendant ces heures de conduite calculées ainsi.

INFRACTION N° 20347 : Réduction à moins de 6 h 00 de repos journalier.

Porteur 19 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus	87 053	94 676
Journées d'exploitation	236	236
Nombre d'heures en infraction par semaine *	0	2
Nuitées économisées par semaine	0	0
Jours de salaire supplémentaires payés au conducteur	0	2
Charges sociales payées	Oui	Oui
Fréquence de l'infraction par semaine	0	2

Structure des coûts

Coût kilométrique	1,90	1,90
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	106	106
Coût journalier du véhicule	312	318

Coûts

Cas de référence

Coûts fixes					95 295 F
Coûts kilométriques	87 053	x	1,90	=	165 787 F
Coûts journaliers	236	x	1 378	=	325 220 F
Divers					0 F

Total					586 302 F
Total/km					6,735 F
Bénéfice réalisé					5 863 F

Cas en infraction

Coûts fixes					95 295 F
Coûts kilométriques	94 676	x	1,90	=	180 305 F
Coûts journaliers	236	x	1 383	=	326 451 F
Divers :					
Nuitées économisées	0	x	290,4	=	0 F
Heures de salaire supplémentaires	208	x	106	=	22 024 F

Total					624 075 F
Total/km					6,592 F
Bénéfice réalisé					19 947 F

Economies annuelles	14 084 F
Economies annuelles en Euros	2 147 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	2,4%

Recettes

Total	87 053	x	6,8	=	592 165 F
Total/km					6,802 F

Total	94 676	x	6,8	=	644 022 F
Total/km					6,802 F

* Il s'agit ici d'heures de service en infraction et non d'heures de conduite. Afin de déduire le nombre d'heures de conduite en infraction, on calcule la proportion que représentent ces heures par rapport au nombre d'heures de service par journée d'exploitation, puis on calcule ce que représente cette proportion en terme d'heures de conduite par journée d'exploitation. Le chiffre d'affaires supplémentaire réalisé en infraction est celui réalisé pendant ces heures de conduite calculées ainsi.

INFRACTION N° 20379 : Utilisation de plusieurs feuilles d'enregistrement.

Tracteur + semi-remorque 40 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Pourcentage de kilométrage supplémentaire	0%	10%
Kilomètres parcourus	125 440	137 984
Journées d'exploitation	235	235
Nombre d'heures en infraction par an	0	186
Nuitées économisées par semaine	0	0
Jours de salaire supplémentaires payés au conducteur	0	17
Charges sociales payées	Oui	Oui

Structure des coûts

Coût kilométrique	2,27	2,27
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	119	119
Coût journalier du véhicule	516	526

Coûts

Cas de référence

Coûts fixes					102 900 F
Coûts kilométriques	125 440	x	2,27	=	284 749 F
Coûts journaliers	235	x	1 806	=	424 410 F

Total					812 059 F
Total/km					6,474 F
Bénéfice réalisé					12 993 F

Cas en infraction

Coûts fixes					102 900 F
Coûts kilométriques	137 984	x	2,27	=	313 224 F
Coûts journaliers	235	x	1 816	=	426 743 F

Nuitées économisées	0	x	290,4	=	0 F
Heures de salaire supplémentaires	186	x	119	=	22 127 F

Total					864 994 F
Total/km					6,269 F
Bénéfice réalisé					42 563 F

Economies annuelles	29 570 F
Economies annuelles en Euros	4 508 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	3,6%

Recettes

Total	125 440 x	6,58	=	825 052 F
Total/km				6,577 F

Total	137 984 x	6,58	=	907 557 F
Total/km				6,577 F

INFRACTION N° 20379 : Utilisation de plusieurs feuilles d'enregistrement.

Porteur 19 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Pourcentage de kilométrage supplémentaire	0%	10%
Kilomètres parcourus	87 053	95 758
Journées d'exploitation	236	236
Nombre d'heures en infraction par an	0	173
Nuitées économisées par semaine	0	0
Jours de salaire supplémentaires payés au conducteur	0	17
Charges sociales payées	Oui	Oui

Structure des coûts

	Référence	Infraction
Coût kilométrique	1,90	1,90
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	106	106
Coût journalier du véhicule	312	318

Coûts

Cas de référence

Coûts fixes					95 295 F
Coûts kilométriques	87 053	x	1,90	=	165 787 F
Coûts journaliers	236	x	1 378	=	325 220 F
Divers					0 F
Total					586 302 F
Total/km					6,735 F
Bénéfice réalisé					9 381 F

Cas en infraction

Coûts fixes					95 295 F
Coûts kilométriques	95 758	x	1,90	=	182 365 F
Coûts journaliers	236	x	1 384	=	326 510 F
Divers :					
Nuitées économisées	0	x	290,4	=	0 F
Heures de salaire supplémentaires	173	x	106	=	18 343 F
Total					622 514 F
Total/km					6,501 F
Bénéfice réalisé					32 737 F

Economies annuelles	23 356 F
Economies annuelles en Euros	3 561 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	3,9%

Recettes

Total	87 053 x 6,84 =	595 683 F
Total/km		6,843 F

Total	95 758 x 6,84 =	655 251 F
Total/km		6,843 F

INFRACTION N° 7679 : Falsification de documents de contrôle des conditions de travail.

Tracteur + semi-remorque 40 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus	125 440	153 790
Journées d'exploitation	235	235
Nombre d'heures de conduite par cycle de deux semaines	90	125
Nuitées économisées par semaine	0	0
Nombre d'heures supplémentaires payées par cycle de deux semaines	0	35
Charges sociales payées	Oui	Non
Fréquence de l'infraction par mois	0	1

Structure des coûts

	Référence	Infraction
Coût kilométrique	2,27	2,27
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	119	89
Coût journalier du véhicule	516	536

Coûts

Cas de référence				
Coûts fixes				102 900 F
Coûts kilométriques	125 440	x	2,27	= 284 749 F
Coûts journaliers	235	x	1 806	= 424 410 F
Divers				0 F
Total				812 059 F
Total/km				6,474 F
Bénéfice réalisé				12 993 F

Cas en infraction				
Coûts fixes				102 900 F
Coûts kilométriques	153 790	x	2,27	= 349 103 F
Coûts journaliers	235	x	1 826	= 429 097 F
Divers :				
Nuitées économisées	0	x	0	= 0 F
Heures de salaire supplémentaires	420	x	89	= 37 176 F
Total				918 276 F
Total/km				5,971 F
Bénéfice réalisé				93 241 F

Recettes

Total	125 440 x 6,58 =	825 052 F
Total/km		6,577 F
Total	153 790 x 6,58 =	1 011 517 F
Total/km		6,577 F

Economies annuelles	80 248 F
Economies annuelles en Euros	12 234 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	9,7%

INFRACTION N° 7679 : Falsification de documents de contrôle des conditions de travail.

Porteur 19 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus	87 053	108 158
Journées d'exploitation	236	236
Nombre d'heures de conduite par cycle de deux semaines	90	125
Nuitées économisées par semaine	0	0
Nombre d'heures supplémentaires payées par cycle de deux semaines	0	35
Charges sociales payées	Oui	Non
Fréquence de l'infraction par mois	0	1

Structure des coûts

Coût kilométrique	1,90	1,90
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	106	78
Coût journalier du véhicule	312	320

Coûts

Cas de référence				
Coûts fixes				95 295 F
Coûts kilométriques	87 053	x	1,90	= 165 787 F
Coûts journaliers	236	x	1 378	= 325 220 F
Divers				0 F
Total				586 302 F
Total/km				6,735 F
Bénéfice réalisé				9 381 F
Cas en infraction				
Coûts fixes				95 295 F
Coûts kilométriques	108 158	x	1,90	= 205 980 F
Coûts journaliers	236	x	1 386	= 327 044 F
Divers :				
Nuitées économisées	0	x	0	= 0 F
Heures de salaire supplémentaires	420	x	78	= 32 868 F
Total				661 187 F
Total/km				6,113 F
Bénéfice réalisé				78 913 F
Economies annuelles				69 532 F
Economies annuelles en Euros				10 600 €
Pourcentage du chiffre d'affaires				11,7%

Recettes

Total 87 053 x 6,84 = 595 683 F
Total/km 6,843 F

Total 108 158 x 6,84 = 740 100 F
Total/km 6,843 F

INFRACTION N° 4878 : Détérioration du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail.

Tracteur + semi-remorque 40 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Pourcentage de kilométrage supplémentaire	0%	12,5%
Kilomètres parcourus	125 440	141 120
Journées d'exploitation	235	235
Nombre d'heures en infraction par an	0	232
Nuitées économisées par semaine	0	5
Nombre d'heures supplémentaires payées par semaine	0	232
Charges sociales payées	Oui	Non

Structure des coûts

Coût kilométrique	2,27	2,27
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	119	89
Coût journalier du véhicule	516	528

Coûts

Cas de référence

Coûts fixes					102 900 F
Coûts kilométriques	125 440	x	2,27	=	284 749 F
Coûts journaliers	235	x	1 806	=	424 410 F
Divers					0 F
Total					812 059 F
Total/km					6,474 F
Bénéfice réalisé					12 993 F

Cas en infraction

Coûts fixes					102 900 F
Coûts kilométriques	141 120	x	2,27	=	320 342 F
Coûts journaliers	235	x	1 818	=	427 258 F
Divers :					
Nuitées économisées	260	x	290,4	=	-75 504 F
Heures de salaire supplémentaires	232	x	89	=	20 562 F
Total					795 558 F
Total/km					5,637 F
Bénéfice réalisé					132 626 F

Economies annuelles 119 633 F

Economies annuelles en Euros 18 238 €

Pourcentage du chiffre d'affaires 14,5%

Recettes

Total 125 440 x 6,58 = 825 052 F
Total/km 6,577 F

Total 141 120 x 6,58 = 928 183 F
Total/km 6,577 F

INFRACTION N° 4878 : Détérioration du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail.

Porteur 19 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Pourcentage de kilométrage supplémentaire	0%	12,5%
Kilomètres parcourus	87 053	97 934
Journées d'exploitation	236	236
Nombre d'heures en infraction par an	0	217
Nuitées économisées par semaine	0	5
Nombre d'heures supplémentaires payées par semaine	0	217
Charges sociales payées	Oui	Non

Structure des coûts

Coût kilométrique	1,90	1,90
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	106	78
Coût journalier du véhicule	312	318

Coûts

<u>Cas de référence</u>				
Coûts fixes				95 295 F
Coûts kilométriques	87 053	x	1,90	= 165 787 F
Coûts journaliers	236	x	1 378	= 325 220 F
Divers				0 F
Total				586 302 F
Total/km				6,735 F
Bénéfice réalisé				9 381 F

Cas en infraction

Coûts fixes				95 295 F
Coûts kilométriques	97 934	x	1,90	= 186 510 F
Coûts journaliers	236	x	1 384	= 326 622 F
Divers :				
Nuitées économisées	260	x	290,4	= -75 504 F
Heures de salaire supplémentaires	217	x	78	= 16 946 F
Total				549 870 F
Total/km				5,615 F
Bénéfice réalisé				120 273 F

Economies annuelles	110 892 F
Economies annuelles en Euros	16 905 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	18,6%

Recettes

Total	87 053	x	6,84	=	595 683 F
Total/km					6,843 F

Total	97 934	x	6,84	=	670 143 F
Total/km					6,843 F

**INFRACTION N° 7680 : Emploi irrégulier du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail.
Scénario 1 : Création de repos artificiel par décalage de l'horloge du chronotachygraphe.
Tracteur + semi-remorque 40 T**

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus	125 440	139 480
Journées d'exploitation	235	235
Nombre d'heures en infraction par semaine	0	4
Nuitées économisées par semaine	0	0,5
Nombre d'heures supplémentaires payées par semaine	0	4
Charges sociales payées	Oui	Oui
Fréquence de l'infraction par semaine	0	1

Structure des coûts

Coût kilométrique	2,27	2,27
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	119	119
Coût journalier du véhicule	516	527

Coûts

Cas de référence

Coûts fixes				102 900 F
Coûts kilométriques	125 440	x	2,27	= 284 749 F
Coûts journaliers	235	x	1 806	= 424 410 F
Divers				0 F
Total				812 059 F
Total/km				6,474 F
Bénéfice réalisé				12 993 F

Cas en infraction

Coûts fixes				102 900 F
Coûts kilométriques	139 480	x	2,27	= 316 620 F
Coûts journaliers	235	x	1 817	= 426 992 F
Divers :				
Nuitées économisées	26	x	290,4	= -7 550 F
Heures de salaire supplémentaires	208	x	119	= 24 766 F
Total				863 727 F
Total/km				6,192 F
Bénéfice réalisé				53 670 F

Economies annuelles	40 677 F
Economies annuelles en Euros	6 201 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	4,9%

Recettes

Total	125 440	x	6,58	=	825 052 F
Total/km					6,577 F

Total	139 480	x	6,58	=	917 396 F
Total/km					6,577 F

**INFRACTION N° 7680 : Emploi irrégulier du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail.
Scénario 1 : Création de repos artificiel par décalage de l'horloge du chronotachygraphe.
Porteur 19 T**

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus	87 053	97 505
Journées d'exploitation	236	236
Nombre d'heures en infraction par semaine	0	4
Nuitées économisées par semaine	0	0,5
Nombre d'heures supplémentaires payées par semaine	0	4
Charges sociales payées	Oui	Oui
Fréquence de l'infraction par semaine	0	1

Structure des coûts

Coût kilométrique	1,90	1,90
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	106	106
Coût journalier du véhicule	312	318

Coûts

Cas de référence

Coûts fixes				95 295 F
Coûts kilométriques	87 053	x	1,90	= 165 787 F
Coûts journaliers	236	x	1 378	= 325 220 F
Divers				0 F
Total				586 302 F
Total/km				6,735 F
Bénéfice réalisé				9 381 F

Cas en infraction

Coûts fixes				95 295 F
Coûts kilométriques	97 505	x	1,90	= 185 692 F
Coûts journaliers	236	x	1 384	= 326 601 F
Divers :				
Nuitées économisées	26	x	290,4	= -7 550 F
Heures de salaire supplémentaires	208	x	106	= 22 024 F
Total				622 062 F
Total/km				6,380 F
Bénéfice réalisé				45 142 F

Economies annuelles	35 761 F
Economies annuelles en Euros	5 452 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	6,0%

Recettes

Total	87 053	x	6,84	=	595 683 F
Total/km					6,843 F

Total	97 505	x	6,84	=	667 204 F
Total/km					6,843 F

INFRACTION N° 7680 : Emploi irrégulier du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail.
Scénario 2 : Dissimulation d'activité par neutralisation du chronotachygraphe.
Tracteur + semi-remorque 40 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus	125 440	139 480
Journées d'exploitation	235	235
Nombre d'heures en infraction par semaine	0	4
Nuitées économisées par semaine	0	0,5
Nombre d'heures supplémentaires payées par semaine	0	4
Charges sociales payées	Oui	Non
Fréquence de l'infraction par semaine	0	1

Structure des coûts

Coût kilométrique	2,27	2,27
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	119	89
Coût journalier du véhicule	516	527

Coûts

Cas de référence

Coûts fixes				102 900 F
Coûts kilométriques	125 440	x	2,27	= 284 749 F
Coûts journaliers	235	x	1 806	= 424 410 F
Divers				0 F

Total				812 059 F
Total/km				6,474 F
Bénéfice réalisé				12 993 F

Cas en infraction

Coûts fixes				102 900 F
Coûts kilométriques	139 480	x	2,27	= 316 620 F
Coûts journaliers	235	x	1 817	= 426 992 F
Divers :				
Nuitées économisées	26	x	290,4	= -7 550 F
Heures de salaire supplémentaires	208	x	89	= 18 411 F

Total				857 372 F
Total/km				6,147 F
Bénéfice réalisé				60 025 F

Economies annuelles	47 032 F
Economies annuelles en Euros	7 170 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	5,7%

Recettes

Total	125 440	x	6,58	= 825 052 F
Total/km				6,577 F

Total	139 480	x	6,58	= 917 396 F
Total/km				6,577 F

INFRACTION N° 7680 : Emploi irrégulier du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail.

Scénario 2 : Dissimulation d'activité par neutralisation du chronotachygraphe.

Porteur 19 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus	87 053	97 505
Journées d'exploitation	236	236
Nombre d'heures en infraction par semaine	0	4
Nuitées économisées par semaine	0	0,5
Nombre d'heures supplémentaires payées par semaine	0	4
Charges sociales payées	Oui	Non
Fréquence de l'infraction par semaine	0	1

Structure des coûts

	Référence	Infraction
Coût kilométrique	1,90	1,90
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	106	78
Coût journalier du véhicule	312	318

Coûts

Cas de référence

Coûts fixes				95 295 F
Coûts kilométriques	87 053	x	1,90	= 165 787 F
Coûts journaliers	236	x	1 378	= 325 220 F
Divers				0 F
Total				586 302 F
Total/km				6,735 F
Bénéfice réalisé				9 381 F

Cas en infraction

Coûts fixes				95 295 F
Coûts kilométriques	97 505	x	1,90	= 185 692 F
Coûts journaliers	236	x	1 384	= 326 601 F
Divers :				
Nuitées économisées	26	x	290,4	= -7 550 F
Heures de salaire supplémentaires	208	x	78	= 16 277 F
Total				616 315 F
Total/km				6,321 F
Bénéfice réalisé				50 889 F

Economies annuelles	41 508 F
Economies annuelles en Euros	6 328 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	7,0%

Recettes

Total	87 053	x	6,84	=	595 683 F
Total/km					6,843 F

Total	97 505	x	6,84	=	667 204 F
Total/km					6,843 F

INFRACTION N° 7680 : Détérioration du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail.
Scénario 3 : Action sur le fusible du chronotachygraphe.
Tracteur + semi-remorque 40 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Pourcentage de kilométrage supplémentaire	0%	25%
Kilomètres parcourus	125 440	156 800
Journées d'exploitation	235	235
Nombre d'heures en infraction par an	0	465
Nuitées économisées par semaine	0	5
Nombre d'heures supplémentaires payées par semaine	0	465
Charges sociales payées	Oui	Non

Structure des coûts

Coût kilométrique	2,27	2,27
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	119	89
Coût journalier du véhicule	516	538

Coûts

Cas de référence

Coûts fixes					102 900 F
Coûts kilométriques	125 440	x	2,27	=	284 749 F
Coûts journaliers	235	x	1 806	=	424 410 F
Divers					0 F
Total					812 059 F
Total/km					6,474 F
Bénéfice réalisé					12 993 F

Cas en infraction

Coûts fixes					102 900 F
Coûts kilométriques	156 800	x	2,27	=	355 936 F
Coûts journaliers	235	x	1 828	=	429 482 F
Divers :					
Nuitées économisées	260	x	290,4	=	-75 504 F
Heures de salaire supplémentaires	465	x	89	=	41 123 F
Total					853 938 F
Total/km					5,446 F
Bénéfice réalisé					177 377 F

Recettes

Total	125 440	x	6,58	=	825 052 F
Total/km					6,577 F

Total	156 800	x	6,58	=	1 031 315 F
Total/km					6,577 F

Economies annuelles	164 384 F
Economies annuelles en Euros	25 060 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	19,9%

INFRACTION N° 7680 : Détérioration du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail.
Scénario 3 : Action sur le fusible du chronotachygraphe.
Porteur 19 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Pourcentage de kilométrage supplémentaire	0%	25%
Kilomètres parcourus	87 053	108 816
Journées d'exploitation	236	236
Nombre d'heures en infraction par an	0	433
Nuitées économisées par semaine	0	5
Nombre d'heures supplémentaires payées par semaine	0	433
Charges sociales payées	Oui	Non

Structure des coûts

Coût kilométrique	1,90	1,90
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	106	78
Coût journalier du véhicule	312	320

Coûts

Cas de référence

Coûts fixes					95 295 F
Coûts kilométriques	87 053	x	1,90	=	165 787 F
Coûts journaliers	236	x	1 378	=	325 220 F
Divers					0 F

Total					586 302 F
Total/km					6,735 F
Bénéfice réalisé					9 381 F

Cas en infraction

Coûts fixes					95 295 F
Coûts kilométriques	108 816	x	1,90	=	207 233 F
Coûts journaliers	236	x	1 386	=	327 066 F
Divers :					
Nuitées économisées	260	x	290,4	=	-75 504 F
Heures de salaire supplémentaires	433	x	78	=	33 893 F

Total					587 983 F
Total/km					5,403 F
Bénéfice réalisé					156 620 F

Economies annuelles	147 239 F
Economies annuelles en Euros	22 447 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	24,7%

Recettes

Total	87 053	x	6,84	=	595 683 F
Total/km					6,843 F

Total	108 816	x	6,84	=	744 603 F
Total/km					6,843 F

INFRACTION N° 7680 : Détérioration du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail.

Scénario 4 : Intervention sur l'étalonnage du chronotachygraphe.

Tracteur + semi-remorque 40 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Pourcentage de kilométrage supplémentaire	0%	10%
Kilomètres parcourus	125 440	137 984
Journées d'exploitation	235	235
Nombre d'heures en infraction par an	0	186
Nuitées économisées par semaine	0	5
Charges sociales payées	0	186
Charges sociales payées	Oui	Non

Structure des coûts

Coût kilométrique	2,27	2,27
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	119	89
Coût journalier du véhicule	516	526

Coûts

Cas de référence

Coûts fixes					102 900 F
Coûts kilométriques	125 440	x	2,27	=	284 749 F
Coûts journaliers	235	x	1 806	=	424 410 F
Divers					0 F

Total					812 059 F
Total/km					6,474 F
Bénéfice réalisé					12 993 F

Cas en infraction

Coûts fixes					102 900 F
Coûts kilométriques	137 984	x	2,27	=	313 224 F
Coûts journaliers	235	x	1 816	=	426 743 F
Divers :					
Nuitées économisées	260	x	290,4	=	-75 504 F
Heures de salaire supplémentaires	186	x	89	=	16 449 F

Total					783 812 F
Total/km					5,680 F
Bénéfice réalisé					123 745 F

Economies annuelles	110 752 F
Economies annuelles en Euros	16 884 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	13,4%

Recettes

Total	125 440 x 6,58 =	825 052 F
Total/km		6,577 F

Total	137 984 x 6,58 =	907 557 F
Total/km		6,577 F

INFRACTION N° 7680 : Détérioration du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail.
Scénario 4 : Intervention sur l'étalonnage du chronotachygraphe.
Porteur 19 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Pourcentage de kilométrage supplémentaire	0%	10%
Kilomètres parcourus	87 053	95 758
Journées d'exploitation	236	236
Nombre d'heures en infraction par an	0	173
Nuitées économisées par semaine	0	5
Charges sociales payées	0	173
Charges sociales payées	Oui	Non

Structure des coûts

Coût kilométrique	1,90	1,90
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	106	78
Coût journalier du véhicule	312	318

Coûts

Cas de référence

Coûts fixes					95 295 F
Coûts kilométriques	87 053	x	1,90	=	165 787 F
Coûts journaliers	236	x	1 378	=	325 220 F
Divers					0 F
Total					586 302 F
Total/km					6,735 F
Bénéfice réalisé					9 381 F

Cas en infraction

Coûts fixes					95 295 F
Coûts kilométriques	95 758	x	1,90	=	182 365 F
Coûts journaliers	236	x	1 384	=	326 510 F
Divers :					
Nuitées économisées	260	x	290,4	=	-75 504 F
Heures de salaire supplémentaires	173	x	78	=	13 557 F
Total					542 224 F
Total/km					5,662 F
Bénéfice réalisé					113 027 F

Economies annuelles	103 646 F
Economies annuelles en Euros	15 801 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	17,4%

Recettes

Total	87 053 x 6,84 =	595 683 F
Total/km		6,843 F

Total	95 758 x 6,84 =	655 251 F
Total/km		6,843 F

INFRACTION N° 7512 : Obstacle aux conditions de travail.

Tracteur + semi-remorque 40 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus	125 440	160 540
Journées d'exploitation	235	235
Nombre d'heures en infraction par semaine	0	10
Nuitées économisées par semaine	0	0
Nombre d'heures supplémentaires payées par semaine	0	10
Charges sociales payées	Oui	Oui
Fréquence de l'infraction par semaine	0	1

Structure des coûts

Coût kilométrique	2,27	2,27
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	119	119
Coût journalier du véhicule	516	540

Coûts

Cas de référence				
Coûts fixes				102 900 F
Coûts kilométriques	125 440	x	2,27	= 284 749 F
Coûts journaliers	235	x	1 806	= 424 410 F
Divers				0 F
Total				812 059 F
Total/km				6,474 F
Bénéfice réalisé				12 993 F

Cas en infraction				
Coûts fixes				102 900 F
Coûts kilométriques	160 540	x	2,27	= 364 426 F
Coûts journaliers	235	x	1 830	= 429 937 F
Divers :				
Nuitées économisées	0	x	290,4	= 0 F
Heures de salaire supplémentaires	520	x	119	= 61 914 F
Total				959 177 F
Total/km				5,975 F
Bénéfice réalisé				96 737 F

Economies annuelles	83 744 F
Economies annuelles en Euros	12 767 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	10,2%

Recettes

Total	125 440	x	6,577262	=	825 052 F
Total/km					6,577 F

Total	160 540	x	6,577262	=	1 055 914 F
Total/km					6,577 F

INFRACTION N° 7512 : Obstacle aux conditions de travail.

Porteur 19 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus	87 053	113 183
Journées d'exploitation	236	236
Nombre d'heures en infraction par semaine	0	10
Nuitées économisées par semaine	0	0
Nombre d'heures supplémentaires payées par semaine	0	10
Charges sociales payées	Oui	Oui
Fréquence de l'infraction par semaine	0	1

Structure des coûts

Coût kilométrique	1,90	1,90
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	106	106
Coût journalier du véhicule	312	321

Coûts

Cas de référence				
Coûts fixes				95 295 F
Coûts kilométriques	87 053	x	1,90	= 165 787 F
Coûts journaliers	236	x	1 378	= 325 220 F
Divers				0 F
Total				586 302 F
Total/km				6,735 F
Bénéfice réalisé				9 381 F

Cas en infraction				
Coûts fixes				95 295 F
Coûts kilométriques	113 183	x	1,90	= 215 550 F
Coûts journaliers	236	x	1 386	= 327 199 F
Divers :				
Nuitées économisées	0	x	290,4	= 0 F
Heures de salaire supplémentaires	520	x	106	= 55 060 F
Total				693 104 F
Total/km				6,124 F
Bénéfice réalisé				81 381 F

Economies annuelles	72 000 F
Economies annuelles en Euros	10 976 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	12,1%

Recettes

Total	87 053	x	6,842797	=	595 683 F
Total/km					6,843 F

Total	113 183	x	6,842797	=	774 485 F
Total/km					6,843 F

INFRACTION N° 22114 : Transport routier sans appareil de contrôle des conditions de travail

Silhouette : 5,5 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus	125 440	139 480
Journées d'exploitation	230	230
Nombre d'heures en infraction	0	4
Nuitées économisées	0	0
Nombre d'heures supplémentaires payées + charges socialisées	0	4
Charges sociales payées	Oui	Non
Fréquence de l'infraction par semaine	0	1

Coût de la formation pour obtenir la capacité professionnelle		
Manque à gagner (5 semaines de salaire)	10 679	0
Prix du stage	8 000	0
Coût total d'une formation	18 679	0
Nombre d'années moyen pour obtenir la capacité professionnelle	3	0
Investissement moyen à réaliser pour obtenir la capacité professionnelle	22 951	0

soit le coût d'un stage + le coût de deux remises à niveau égal à deux semaines de salaire

Formation initiale ou justificatif de capacité	capacité professionnelle	justificatif de capacité
Investissement initial en formation ou justificatif de capacité	22 951	8 000
Amortissement de l'investissement sur 40 ans + frais financiers au taux de 15%	3 456	1 204
Economies annuelles sur l'investissement initial	0	2251

Coût de la Formation Continue Obligatoire de Sécurité (FCOS)		
Manque à gagner 3 jours de salaire + charges sociales (tous les 5 ans)	708	708
Prix de la formation	2500	2500
Coût total de la formation	3208	3208

Rémunération du capital		
Capitaux propres réglementaires	60 000	6 000
Rémunération du capital à 15%	9 000	900
Economies annuelles sur la rémunération du capital	0	8 100

Chiffrage des économies réalisées

Coûts				
Cas de référence				
Coûts fixes				83 465 F
Coûts kilométriques	125 440	x	1,59	= 198 962 F
Coûts journaliers	230	x	1 015	= 233 463 F
Divers				0 F
Total				515 890 F
Total/km				4,113 F
Bénéfice réalisé				8 254 F
Cas en infraction				
Coûts fixes				83 465 F
Coûts kilométriques	139 480	x	1,59	= 221 231 F
Coûts journaliers	230	x	1 015	= 233 463 F
Divers :				
Nuitées économisées	0	x	0	= 0 F
Heures de salaire supplémentaires	208	x	52	= 10 896 F
Economies sur rémunération du capital				= -8 100 F
Economies réalisées sur FCOS	0,2	x	0	= 0 F
Economies sur formations initiales				= -2 251 F
Total				538 703 F
Total/km				3,862 F
Bénéfice réalisé				44 106 F
Economies annuelles				35 852 F
Economies annuelles en Euros				5 466 €
Pourcentage du chiffre d'affaires				6,8%

Recettes

Total	125 440	x	4,18	=	524 144 F
Total/km					4,178 F
Total	139 480	x	4,18	=	582 809 F
Total/km					4,178 F

INFRACTIONS N° 399 : Transport routier de marchandises sans copie conforme de la licence communautaire.

Tracteur + semi-remorque 40 T

Première méthode : économies liées au rendement d'échelle

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus par véhicule	125 440	125 440
Journées d'exploitation	235	235
Nombre de véhicules dans l'entreprise	10	11
Capitaux propres réglementaires à mettre en place	357 000	390 000
Capitaux propres mis en place par l'entreprise	357 000	357 000

Structure des coûts

	Référence	Infraction
Coût kilométrique	2,27	2,27
Coût d'une journée de salaire pour l'entreprise	12 900	14 190
Coût journalier des véhicules	5 160	5 676

Coûts				Recettes	
Cas de référence					
Coûts fixes	10	x	102 900 =	1 029 000 F	
Coûts kilométriques	1 254 400	x	2,27 =	2 847 488 F	
Coûts journaliers	235	x	18 060 =	4 244 100 F	
Divers				0 F	
Total				8 120 588 F	Total 1 254 400 x 6,577 = 8 250 517 F
Total/km				6,474 F	Total/km 6,577 F
Bénéfice réalisé				129 929 F	
Cas en infraction					
Coûts fixes	10,5	x	102 900 =	1 080 450 F	
Coûts kilométriques	1 379 840	x	2,27 =	3 132 237 F	
Coûts journaliers	235	x	19 866 =	4 668 510 F	
Divers :				0 F	
Total				8 881 197 F	Total 1 379 840 x 6,577 = 9 075 569 F
Total/km				6,436 F	Total/km 6,577 F
Bénéfice réalisé				194 372 F	
Economies annuelles pour l'entreprise				64 443 F	
Economies annuelles par véhicule				6 444 F	
Economies annuelles par véhicule en Euros				982 €	
Pourcentage du chiffre d'affaires				0,8%	

Deuxième méthode : économies au coût du capital

	Référence	Infraction
Nombre de véhicules dans l'entreprise	10	11
Capitaux propres réglementaires à mettre en place	357 000	390 000
Capitaux propres mis en place par l'entreprise	357 000	357 000
Capitaux propres économisés	0	33 000
Rémunération annuelle du capital économisée au taux de 15%	0	4 950

Economies annuelles	4950 F
Economies annuelles en Euros	755 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	0,6%

INFRACTION N° 22774 : Non respect des interdictions de circulations.

Frigorifique 40 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus	136 696	152 896
Journées d'exploitation	243	243
Nombre d'heures en infraction par semaine	0	10
Nuitées économisées par semaine	0	0
Nombre d'heures supplémentaires payées par semaine	0	10
Charges sociales payées	Oui	Oui
Fréquence de l'infraction par mois	0	2

Structure des coûts

Coût kilométrique	2,26	2,26
Coût d'une journée de salaire supplémentaire	123	123
Coût journalier du véhicule	723	735

Coûts

Cas de référence

Coûts fixes					123 201 F
Coûts kilométriques	136 696	x	2,26	=	308 933 F
Coûts journaliers	243	x	2 133	=	518 408 F
Divers					0 F

Total					950 542 F
Total/km					6,954 F
Bénéfice réalisé					15 209 F

Cas en infraction

Coûts fixes					123 201 F
Coûts kilométriques	152 896	x	2,26	=	345 545 F
Coûts journaliers	243	x	2 145	=	521 294 F
Divers :					
Nuitées économisées	0	x	0	=	0 F
Heures de salaire supplémentaires	240	x	123	=	29 617 F

Total					1 019 657 F
Total/km					6,669 F
Bénéfice réalisé					60 546 F

Economies annuelles 45 337 F

Economies annuelles en Euros 6 912 €

Pourcentage du chiffre d'affaires 4,7%

Recettes

Total	136 696 x 7,06 =	965 750 F
Total/km		7,065 F

Total	152 896 x 7,06 =	1 080 202 F
Total/km		7,065 F

INFRACTION N° 12525 : Maintien en circulation de véhicule de transport de marchandises sans visite technique et périodique.

Tracteur + semi-remorque 40 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus en 4 ans	501 760	503 094
Journées d'exploitation	940	940
Nombre de visites techniques durant un cycle de 4 ans	4	3
Nombre d'heures de conduite utilisées pour effectuer les visites (durant 4 ans)	79	59
Nombre d'heures de conduite économisées en infraction	0	19,8

Structure des coûts

Coût kilométrique	2,27	2,11
Coût d'une journée de salaire supplémentaire	1290	1290
Coût journalier du véhicule	516	516

Coûts

Cas de référence

Coûts fixes	4	x	102 900	=	411 600 F
Coûts kilométriques	501 760	x	2,27	=	1 138 995 F
Coûts journaliers	940	x	1 806	=	1 697 640 F
Divers				=	0 F

Total					3 248 235 F
Total/km					6,474 F
Bénéfice réalisé					51 972 F

Cas en infraction

Coûts fixes	4	x	102 900	=	411 600 F
Coûts kilométriques	376 320	x	2,27	=	854 246 F
	126 774	x	2,11	=	266 858 F
Coûts journaliers	940	x	1 806	=	1 697 913 F
Divers :					

Economies sur contrôle technique					-500 F
Total					3 230 117 F
Total/km					6,421 F
Bénéfice réalisé					78 860 F

Economies réalisées sur une période de 4 ans	26 889 F
Economies annuelles	6 722 F
Economies annuelles en Euros	1 025 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	0,20%

Recettes

Total	501 760	x	6,58	=	3 300 207 F
Total/km					6,577 F

Total	503 094	x	6,58	=	3 308 978 F
Total/km					6,577 F

INFRACTION N° 12525 : Maintien en circulation de véhicule de transport de marchandises sans visite technique et périodique.

Porteur 19 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus en 4 ans	348 210	349 132
Journées d'exploitation	944	944
Nombre de visites techniques durant un cycle de 4 ans	4	3
Nombre d'heures de conduite utilisées pour effectuer les visites (durant 4 ans)	73	55
Nombre d'heures de conduite économisées en infraction	0	18,4

Structure des coûts

Coût kilométrique	1,9044444	1,70
Coût d'une journée de salaire supplémentaire	1066	1066
Coût journalier du véhicule	312	316

Coûts

Cas de référence

Coûts fixes	4	x	95 295	=	381 180 F
Coûts kilométriques	348 210	x	1,90	=	663 147 F
Coûts journaliers	944	x	1 378	=	1 300 880 F
Divers				=	0 F

Total					2 345 207 F
Total/km					6,735 F
Bénéfice réalisé					37 523 F

Cas en infraction

Coûts fixes	4	x	95 295	=	381 180 F
Coûts kilométriques	261 158	x	1,90	=	497 360 F
	87 975	x	1,70	=	149 332 F
Coûts journaliers	944	x	1 381	=	1 303 903 F

Divers :					
Economies sur contrôle technique					-500 F
Total					2 331 275 F
Total/km					6,677 F
Bénéfice réalisé					57 766 F

Economies réalisée sur une période de 4 ans	20 242 F
Economies annuelles	5 061 F
Economies annuelles en Euros	771 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	0,21%

Recettes

Total	348 210 x 6,84	=	2 382 730 F
Total/km			6,843 F

Total	349 132 x 6,84	=	2 389 041 F
Total/km			6,843 F

INFRACTION N° 22573 : Circulation d'un véhicule dont le Poids Total Roulant Réel dépasse de plus de 20% le PTR A du véhicule tracteur.

Tracteur + semi-remorque 40 T
Scénario de surcharge : 48 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Nombre de tonnes transportées par an	1 000 000	1 000 000
Kilomètres parcourus par véhicule et par an	125 440	125 440
Charge utile par véhicule	26	34
Journées d'exploitation	235	235
Distance de trajet moyenne	100	100
Nombre de trajets effectués	38 462	29 412
Nombre de kilomètres total	3 846 154	2 941 176
Nombre de camions nécessaires (arrondi à l'unité)	31	23

Structure des coûts

Coût kilométrique	2,27	2,33
Coût d'une journée de salaire supplémentaire	39 553	30 246
Coût journalier des véhicules	15 821	12 099

Coûts

Cas de référence				
Coûts fixes	31	x	102 900	= 3 155 048 F
Coûts kilométriques	3 846 154	x	2,27	= 8 730 769 F
Coûts journaliers	235	x	55 374	= 13 012 964 F
Divers				0 F
Total				24 898 781 F
Total/km				6,474 F
Bénéfice réalisé				398 380 F

Cas en infraction				
Coûts fixes	27	x	102 900	= 2 783 866 F
Coûts kilométriques	2 941 176	x	2,33	= 6 852 941 F
Coûts journaliers	235	x	42 345	= 9 951 090 F
Divers :				
Total				19 587 897 F
Total/km				6,660 F
Bénéfice réalisé				5 709 264 F

Economies annuelles pour l'entreprise	5 310 884 F
Economies annuelles par véhicule	173 211 F
Economies annuelles par véhicule en Euros	26 406 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	21,0%

Recettes

Total	100 000 000 x 0,253 =	25 297 161 F
Total/km		6,577 F
Total/ T.km		0,253 F

Total	25 297 161 F
Total/km	8,601 F
Total/ T.km	0,253 F

INFRACTION N° 22573 : Circulation d'un véhicule dont le Poids Total Roulant Réel dépasse de plus de 20% le PTRR du véhicule tracteur.

Grumier 44 T

Scénario de surcharge : 53 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Nombre de tonnes transportées par an	1 000 000	1 000 000
Kilomètres parcourus par véhicule et par an	125 440	125 440
Charge utile par véhicule	22	30,8
Journées d'exploitation	235	235
Distance de trajet moyenne	100	100
Nombre de trajets effectués	45 455	32 468
Nombre de kilomètres total	4 545 455	3 246 753
Nombre de camions nécessaires (arrondi à l'unité)	36	26

Structure des coûts

Coût kilométrique	2,49	2,56
Coût d'une journée de salaire supplémentaire	46 745	33 389
Coût journalier des véhicules	21 513	15 366

Coûts

Cas de référence

Coûts fixes	36	x	102 900	=	3 728 693 F
Coûts kilométriques	4 545 455	x	2,49	=	11 331 818 F
Coûts journaliers	235	x	68 257	=	16 040 439 F
Divers				=	0 F

Total					31 100 951 F
Total/km					6,842 F
Bénéfice réalisé					497 615 F

Cas en infraction

Coûts fixes	31	x	102 900	=	3 196 023 F
Coûts kilométriques	3 246 753	x	2,56	=	8 310 682 F
Coûts journaliers	235	x	48 755	=	11 457 457 F
Divers :				=	

Total					22 964 161 F
Total/km					7,073 F
Bénéfice réalisé					8 634 405 F

Economies annuelles pour l'entreprise	8 136 790 F
Economies annuelles par véhicule	224 549 F
Economies annuelles par véhicule en Euros	34 232 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	25,8%

Recettes

Total	100 000 000 x 0,316 =	31 598 566 F
Total/km		6,952 F
Total/ T.km		0,316 F

Total		31 598 566 F
Total/km		9,732 F
Total/ T.km		0,316 F

INFRACTION N° 22573 : Circulation d'un véhicule dont le Poids Total Roulant Réel dépasse de plus de 20% le PTRR du véhicule tracteur.

Grumier 48 T

Scénario de surcharge : 58 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Nombre de tonnes transportées par an	1 000 000	1 000 000
Kilomètres parcourus par véhicule et par an	125 440	125 440
Charge utile par véhicule	25	34,6
Journées d'exploitation	235	235
Distance de trajet moyenne	100	100
Nombre de trajets effectués	40 000	28 902
Nombre de kilomètres total	4 000 000	2 890 173
Nombre de camions nécessaires (arrondi à l'unité)	32	23

Structure des coûts

Coût kilométrique	2,64	2,71
Coût d'une journée de salaire supplémentaire	41 135	29 722
Coût journalier des véhicules	18 931	13 679

Coûts

Cas de référence

Coûts fixes	32	x	102 900	=	3 281 250 F
Coûts kilométriques	4 000 000	x	2,64	=	10 552 000 F
Coûts journaliers	235	x	60 066	=	14 115 587 F
Divers				=	0 F

Total					27 948 837 F
Total/km					6,987 F
Bénéfice réalisé					447 181 F

Cas en infraction

Coûts fixes	27,5	x	102 900	=	2 826 048 F
Coûts kilométriques	2 890 173	x	2,71	=	7 829 595 F
Coûts journaliers	235	x	43 401	=	10 199 123 F
Divers :				=	

Total					20 854 766 F
Total/km					7,216 F
Bénéfice réalisé					7 541 252 F

Economies annuelles pour l'entreprise	7 094 070 F
Economies annuelles par véhicule	222 470 F
Economies annuelles par véhicule en Euros	33 915 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	25,0%

Recettes

Total	100 000 000 x 0,284 = 28 396 018 F
Total/km	7,099 F
Total/ T.km	0,284 F

Total	28 396 018 F
Total/km	9,825 F
Total/ T.km	0,284 F

INFRACTION N° 22573 : Circulation d'un véhicule dont le Poids Total Roulant Réel dépasse de plus de 20% le PTRR du véhicule tracteur.

Porteur 3,5 T

Scénario de surcharge : 4,2 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Nombre de tonnes transportées par an	10 000	10 000
Kilomètres parcourus par véhicule et par an	107 296	107 296
Charge utile par véhicule	1	1,7
Journées d'exploitation	237	237
Distance de trajet moyenne	100	100
Nombre de trajets effectués	10 000	5 882
Nombre de kilomètres total	1 000 000	588 235
Nombre de camions nécessaires (arrondi à l'unité)	9	5

Structure des coûts

Coût kilométrique	1,75	1,80
Coût d'une journée de salaire supplémentaire	7 503	4 413
Coût journalier des véhicules	1 958	1 152

Coûts

Cas de référence

Coûts fixes	9	x	87 690	=	817 272 F
Coûts kilométriques	1 000 000	x	1,75	=	1 750 000 F
Coûts journaliers	237	x	9 460	=	2 242 098 F
Divers					0 F

Total					4 809 370 F
Total/km					4,809 F
Bénéfice réalisé					48 094 F

Cas en infraction

Coûts fixes	7	x	87 690	=	649 010 F
Coûts kilométriques	588 235	x	1,80	=	1 058 000 F
Coûts journaliers	237	x	5 565	=	1 318 881 F
Divers :					

Total					3 025 891 F
Total/km					5,144 F
Bénéfice réalisé					1 831 572 F

Economies annuelles pour l'entreprise 1 783 479 F

Economies annuelles par véhicule 191 360 F

Economies annuelles par véhicule en Euros 29 173 €

Pourcentage du chiffre d'affaires 36,7%

Recettes

Total	1 000 000	x	4,857	=	4 857 464 F
Total/km					4,857 F
Total/ T.km					4,857 F

Total					4 857 464 F
Total/km					8,258 F
Total/ T.km					4,857 F

INFRACTION N° 20753 : Modification du dispositif de limitation de vitesse:

Tracteur + semi-remorque 40 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Pourcentage de kilométrage supplémentaire	0%	6%
Kilomètres parcourus	125 440	132 966
Journées d'exploitation	235	235

Structure des coûts

	Référence	Infraction
Coût kilométrique	2,27	2,27
Coût d'une journée de salaire supplémentaire	1290	1290
Coût journalier du véhicule	516	522

Coûts

Cas de référence

Coûts fixes					102 900 F
Coûts kilométriques	125 440	x	2,27	=	284 749 F
Coûts journaliers	235	x	1 806	=	424 410 F
Divers					0 F

Total					812 059 F
Total/km					6,474 F
Bénéfice réalisé					12 993 F

Cas en infraction

Coûts fixes					102 900 F
Coûts kilométriques	132 966	x	2,27	=	301 834 F
Coûts journaliers	235	x	1 812	=	425 865 F

Total					830 599 F
Total/km					6,247 F
Bénéfice réalisé					43 956 F

Economies annuelles	30 963 F
Economies annuelles en Euros	4 720 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	3,8%

Recettes

Total	125 440	x	6,58	=	825 052 F
Total/km					6,577 F

Total	132 966	x	6,58	=	874 555 F
Total/km					6,577 F

INFRACTION N° 20753 : Modification du dispositif de limitation de vitesse.

Porteur 19 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Pourcentage de kilométrage supplémentaire	0%	6%
Kilomètres parcourus	87 053	92 276
Journées d'exploitation	236	236

Structure des coûts

	Référence	Infraction
Coût kilométrique	1,90	1,90
Coût d'une journée de salaire supplémentaire	1066	1066
Coût journalier du véhicule	312	317

Coûts

Cas de référence

Coûts fixes					95 295 F
Coûts kilométriques	87 053	x	1,90	=	165 787 F
Coûts journaliers	236	x	1 378	=	325 220 F
Divers					0 F

Total					586 302 F
Total/km					6,735 F
Bénéfice réalisé					9 381 F

Cas en infraction

Coûts fixes					95 295 F
Coûts kilométriques	92 276	x	1,90	=	175 734 F
Coûts journaliers	236	x	1 383	=	326 311 F

Total					597 340 F
Total/km					6,473 F
Bénéfice réalisé					34 084 F

Economies annuelles 24 703 F

Economies annuelles en Euros 3 766 €

Pourcentage du chiffre d'affaires 4,1%

Recettes

Total	87 053	x	6,84	=	595 683 F
Total/km					6,843 F

Total	92 276	x	6,84	=	631 424 F
Total/km					6,843 F

INFRACTION N° 1508 :**Scénario 1 : Dissimulation d'un salarié.****Tracteur + semi-remorque 40 T****Evaluation de l'infraction**

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus	125 440	125 440
Journées d'exploitation	235	235
Charges sociales payées	Oui	Non

Structure des coûts

Coût kilométrique	2,27	2,27
Coût d'une journée de salaire supplémentaire	1290	959
Coût journalier du véhicule	516	516

Coûts**Cas de référence**

Coûts fixes					102 900 F
Coûts kilométriques	125 440	x	2,27	=	284 749 F
Coûts journaliers	235	x	1 806	=	424 410 F
Divers					0 F
Total					812 059 F
Total/km					6,474 F
Bénéfice réalisé					12 993 F

Cas en infraction

Coûts fixes					102 900 F
Coûts kilométriques	125 440	x	2,27	=	284 749 F
Coûts journaliers	235	x	1 475	=	346 625 F
Divers					0 F
Total					734 274 F
Total/km					5,854 F
Bénéfice réalisé					90 778 F

Economies annuelles	77 785 F
Economies annuelles en Euros	11 858 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	9,4%

Recettes

Total	125 440 x	6,58	=	825 052 F
Total/km				6,577 F

Total	125 440 x	6,58	=	825 052 F
Total/km				6,577 F

INFRACTION N° 1508 :**Scénario 1 : Dissimulation d'un salarié.****Porteur 19 T****Evaluation de l'infraction**

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus	87 053	87 053
Journées d'exploitation	236	236
Charges sociales payées	Oui	Non

Structure des coûts

Coût kilométrique	1,90	1,90
Coût d'une journée de salaire supplémentaire	1066	788
Coût journalier du véhicule	312	316

Coûts					Recettes	
<u>Cas de référence</u>						
Coûts fixes						
Coûts kilométriques	87 053	x	1,90	=	165 787 F	
Coûts journaliers	236	x	1 378	=	325 220 F	
Divers					0 F	
Total					586 302 F	Total 87 053 x 6,84 = 595 683 F
Total/km					6,735 F	Total/km 6,843 F
Bénéfice réalisé					9 381 F	
<u>Cas en infraction</u>						
Coûts fixes					95 295 F	
Coûts kilométriques	87 053	x	1,90	=	165 787 F	
Coûts journaliers	236	x	1 103	=	260 337 F	
Divers					0 F	
Total					521 418 F	Total 87 053 x 6,84 = 595 683 F
Total/km					5,990 F	Total/km 6,843 F
Bénéfice réalisé					74 264 F	
Economies annuelles					64 883 F	
Economies annuelles en Euros					9 891 €	
Pourcentage du chiffre d'affaires					10,9%	

INFRACTION N° 1508 :
Scénario 2 : Dissimulation d'activité.
Tracteur + semi-remorque 40 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus	125 440	139 480
Journées d'exploitation	235	235
Nombre d'heures en infraction	0	4
Nuitées économisées	0	0
Nombre d'heures supplémentaires payées	0	4
Charges sociales payées	Oui	Non
Fréquence de l'infraction par semaine	0	1

Coût de la formation pour obtenir la capacité professionnelle		
Manque à gagner (5 semaines de salaire)	16 043	0
Prix du stage	15 000	0
Coût total d'une formation	31 043	0
Nombre d'années moyen pour obtenir la capacité professionnelle	3	0
Investissement moyen à réaliser pour obtenir la formation	37 461	0

Coût de la Formation Initiale Minimum Obligatoire (FIMO)		
Manque à gagner (4 semaines de salaire)	12 835	0
Prix du stage	13 500	0
Coût total d'une formation	26 335	0

Formation		
Investissement initial en formations	63 795	0
Amortissement de l'investissement sur 40 ans + frais financiers au taux de 15%	9 605	0
Economies annuelles sur l'investissement initial	0	9 605

Coût de la Formation Continue Obligatoire de Sécurité (FCOS)		
Manque à gagner 1 jour de salaire + charges sociales (tous les 5 ans)	1 041	0
Prix de la formation	2 500	0
Coût total de la formation	3 541	0

Rémunération du capital		
Capitaux propres réglementaires	60 000	0
Rémunération du capital à 15%	9 000	0
Economies annuelles sur l'investissement initial	0	9 000

Structure des coûts

Coût kilométrique	2,27	2,27
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	119	89
Coût journalier des véhicule	516	527

Chiffrage des économies réalisées

Coûts				Recettes	
Cas de référence					
Coûts fixes	1	x 102 900 =	102 900 F		
Coûts kilométriques	125 440	x 2,27 =	284 749 F		
Coûts journaliers	235	x 1 806 =	424 410 F		
Divers			0 F		
Total			812 059 F		
Total/km			6,474 F		
Bénéfice réalisé			12 993 F		
Cas en infraction					
Coûts fixes	0,5	x 102 900 =	51 450 F		
Coûts kilométriques	139 480	x 2,27 =	316 620 F		
Coûts journaliers	235	x 1 486 =	349 207 F		
Divers :					
Nuitées économisées	0	x 0 =	0 F		
Heures de salaire supplémentaires	208	x 89 =	18 411 F		
Economies sur la rémunération du capital			-9 000 F		
Economies annuelles réalisées sur la FCOS	0,2	x -3 541 =	-708 F		
Economie sur formations initiales			-9 605 F		
Total			716 374 F		
Total/km			5,136 F		
Bénéfice réalisé			201 022 F		
Economies annuelles					
				188 030 F	
Economies annuelles en Euros					
				28 665 €	
Pourcentage du chiffre d'affaires					
				22,8%	
				Total 125 440 x 6,58 = 825 052 F	
				Total/km 6,577 F	
				Total 139 480 x 6,58 = 917 396 F	
				Total/km 6,577 F	

INFRACTION N° 1508 :

Scénario 2 : Dissimulation d'activité.

Porteur 19 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus	87 053	97 505
Journées d'exploitation	236	236
Nombre d'heures en infraction	0	4
Nuitées économisées	0	0
Nombre d'heures supplémentaires payées	0	4
Charges sociales payées	Oui	Non
Fréquence de l'infraction par semaine	0	1

Coût de la formation pour obtenir la capacité professionnelle		
Manque à gagner (5 semaines de salaire)	13 947	0
Prix du stage	8 000	0
Coût total d'une formation	21 947	0
Nombre d'années moyen pour obtenir la capacité professionnelle	3	0
Investissement moyen à réaliser pour obtenir la formation	27 525	0

Coût de la Formation Initiale Minimum Obligatoire (FIMO)		
Manque à gagner (4 semaines de salaire)	11 157	0
Prix du stage	13 500	0
Coût total d'une formation	24 657	0

Formation		
Investissement initial en formations	52 183	0
Amortissement de l'investissement sur 40 ans + frais financiers au taux de 15%	7 857	0
Economies annuelles sur l'investissement initial	0	7 857

Coût de la Formation Continue Obligatoire de Sécurité (FCOS)		
Manque à gagner 1 jour de salaire + charges sociales (tous les 5 ans)	892,658491	0
Prix de la formation	2 500	0
Coût total de la formation	3392,65849	0

Rémunération du capital		
Capitaux propres réglementaires	60 000	0
Rémunération du capital à 15%	9 000	0
Economies annuelles sur l'investissement initial	0	9 000

Structure des coûts

Coût kilométrique	1,90	1,90
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	106	78
Coût journalier des véhicule	312	318

Chiffrage des économies réalisées

Coûts				Recettes	
Cas de référence					
Coûts fixes	1	x	95 295 =	95 295 F	
Coûts kilométriques	87 053	x	1,90 =	165 787 F	
Coûts journaliers	236	x	1 378 =	325 220 F	
Divers				0 F	
Total				586 302 F	
Total/km				6,735 F	
Bénéfice réalisé				9 381 F	
Cas en infraction					
Coûts fixes	0,5	x	95 295 =	47 648 F	
Coûts kilométriques	97 505	x	1,90 =	185 692 F	
Coûts journaliers	236	x	1 106 =	260 979 F	
Divers :					
Nuitées économisées	0	x	0 =	0 F	
Heures de salaire supplémentaires	208	x	78 =	16 277 F	
Economies sur la rémunération du capital				-9 000 F	
Economies annuelles réalisées sur la FCOS	0,2	x	-3 393 =	-679 F	
Economie sur formations initiales				-7 857 F	
Total				493 061 F	
Total/km				5,057 F	
Bénéfice réalisé				174 143 F	
Economies annuelles				164 762 F	
Economies annuelles en Euros				25 118 €	
Pourcentage du chiffre d'affaires				27,7%	
					Total 87 053 x 6,84 = 595 683 F
					Total/km 6,843 F
					Total 97 505 x 6,84 = 667 204 F
					Total/km 6,843 F

INFRACTION N° 1508 :**Scénario 3 : Dissimulation d'heures de travail.****Tracteur + semi-remorque 40 T****Evaluation de l'infraction**

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus	125 440	135 970
Journées d'exploitation	235	235
Nombre d'heures en infraction par semaine	0	3
Nuitées économisées par semaine	0	0
Nombre d'heures supplémentaires payées par semaine	0	0
Charges sociales payées	Oui	Non
Fréquence de l'infraction par semaine	0	1

Structure des coûts

	Référence	Infraction
Coût kilométrique	2,27	2,27
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	119	89
Coût journalier du véhicule	516	524

Coûts**Cas de référence**

Coûts fixes				102 900 F
Coûts kilométriques	125 440	x	2,27	= 284 749 F
Coûts journaliers	235	x	1 806	= 424 410 F
Divers				0 F
Total				812 059 F
Total/km				6,474 F
Bénéfice réalisé				12 993 F

Cas en infraction

Coûts fixes				102 900 F
Coûts kilométriques	135 970	x	2,27	= 308 652 F
Coûts journaliers	235	x	1 814	= 426 399 F
Divers :				
Nuitées économisées	0	x	0	= 0 F
Heures de salaire supplémentaires	0	x	89	= 0 F
Total				837 951 F
Total/km				6,163 F
Bénéfice réalisé				56 359 F

Economies annuelles 43 367 F**Economies annuelles en Euros 6 611 €****Pourcentage du chiffre d'affaires 5,3%****Recettes**

Total	125 440	x	6,58	= 825 052 F
Total/km				6,577 F

Total	135 970	x	6,58	= 894 310 F
Total/km				6,577 F

INFRACTION N° 1508 :**Scénario 3 : Dissimulation d'heures de travail.****Porteur 19 T****Evaluation de l'infraction**

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus	87 053	94 892
Journées d'exploitation	236	236
Nombre d'heures en infraction par semaine	0	3
Nuitées économisées par semaine	0	0
Nombre d'heures supplémentaires payées par semaine	0	0
Charges sociales payées	Oui	Non
Fréquence de l'infraction par semaine	0	1

Structure des coûts

	1,90	1,90
Coût kilométrique		
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	106	78
Coût journalier du véhicule	312	318

Coûts**Cas de référence**

Coûts fixes				95 295 F
Coûts kilométriques	87 053	x	1,90	= 165 787 F
Coûts journaliers	236	x	1 378	= 325 220 F
Divers				0 F
Total				586 302 F
Total/km				6,735 F
Bénéfice réalisé				9 381 F

Cas en infraction

Coûts fixes				95 295 F
Coûts kilométriques	94 892	x	1,90	= 180 716 F
Coûts journaliers	236	x	1 383	= 326 463 F
Divers :				
Nuitées économisées	0	x	0	= 0 F
Heures de salaire supplémentaires	0	x	78	= 0 F
Total				602 474 F
Total/km				6,349 F
Bénéfice réalisé				46 850 F

Economies annuelles	37 469 F
Economies annuelles en Euros	5 712 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	6,3%

Recettes

Total	87 053	x	6,84	=	595 683 F
Total/km					6,843 F

Total	94 892	x	6,84	=	649 323 F
Total/km					6,843 F

INFRACTION N° 3818 : Fourniture illégale de main d'œuvre, à but lucratif - marchandage.

Tracteur + semi-remorque 40 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus	125 440	125 440
Journées d'exploitation	235	235
Economies sur la rémunération de la main d'œuvre	0	30%

Structure des coûts

Coût kilométrique	2,27	2,27
Coût d'une journée de salaire supplémentaire	1 290	903
Coût journalier du véhicule	516	516

Coûts

Cas de référence

Coûts fixes	1	x	102 900	=	102 900 F
Coûts kilométriques	125 440	x	2,27	=	284 749 F
Coûts journaliers	235	x	1 806	=	424 410 F
Divers					0 F
Total					812 059 F
Total/km					6,474 F
Bénéfice réalisé					12 993 F

Cas en infraction

Coûts fixes	0,8	x	102 900	=	82 320 F
Coûts kilométriques	125 440	x	2,27	=	284 749 F
Coûts journaliers	235	x	1 419	=	333 465 F
Divers					0 F
Total					700 534 F
Total/km					5,585 F
Bénéfice réalisé					124 518 F

Economies annuelles 111 525 F

Economies annuelles en Euros 17 002 €

Pourcentage du chiffre d'affaires 13,5%

Recettes

Total 125 440 x 6,577 = 825 052 F
Total/km 6,577 F

Total 125 440 x 6,577 = 825 052 F
Total/km 6,577 F

INFRACTION N° 3818 : Fourniture illégale de main d'œuvre, à but lucratif - marchandage.

Porteur 19 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus	87 053	87 053
Journées d'exploitation	236	236
Economies sur la rémunération de la main d'œuvre	0	30%

Structure des coûts

	Référence	Infraction
Coût kilométrique	1,90	1,90
Coût d'une journée de salaire supplémentaire	1066	745,96
Coût journalier du véhicule	312	316

Coûts

Cas de référence

Coûts fixes	1	x	95 295	=	95 295 F
Coûts kilométriques	87 053	x	1,90	=	165 787 F
Coûts journaliers	236	x	1 378	=	325 220 F
Divers					0 F
Total					586 302 F
Total/km					6,735 F
Bénéfice réalisé					9 381 F

Cas en infraction

Coûts fixes	0,8	x	95 295	=	76 236 F
Coûts kilométriques	87 053	x	1,90	=	165 787 F
Coûts journaliers	236	x	1 061	=	250 510 F
Divers					0 F
Total					492 533 F
Total/km					5,658 F
Bénéfice réalisé					103 150 F

Economies annuelles	93 769 F
Economies annuelles en Euros	14 295 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	15,7%

Recettes

Total	87 053	x	6,843	=	595 683 F
Total/km					6,843 F

Total	87 053	x	6,843	=	595 683 F
Total/km					6,843 F

**INFRACTION N° 4675 : Transport de matières dangereuses dont le transport n'est pas autorisé.
Tracteur + semi-remorque 40 T**

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus	125 440	125 440
Journées d'exploitation	235	235
Distance du trajet	900	500
Nombre de trajets effectués par semaine	2	3,60
Distance annuelle parcourue en effectuant le trajet	93 600	93 600
Nombre de rotations par an	104	187
Chiffre d'affaires réalisé en une seule rotation	6 070	6 070
Part du chiffre d'affaires réalisé en effectuant ce trajet par an	631 323	1 136 381
Chiffre d'affaires annuel	846 081	1 351 139
Charges sociales payées	Oui	Oui

Structure des coûts

Coût kilométrique	2,435	2,435
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	119	119
Coût journalier du véhicule	516	516

Coûts				Recettes	
<u>Cas de référence</u>					
Coûts fixes			102 900 F		
Coûts kilométriques	125 440	x 2,44	= 305 446 F	CA relatif au trajet concerné	631 323 F
Coûts journaliers	235	x 1 806	= 424 410 F	CA réalisé hors du trajet concerné	214 758 F
Divers			0 F		
Total			832 756 F	Total	846 081 F
Total/km			6,639 F	Total/km	6,745 F
Bénéfice réalisé			13 324 F		
<u>Cas en infraction</u>					
Coûts fixes			102 900 F		
Coûts kilométriques	125 440	x 2,44	= 305 446 F	CA relatif au trajet concerné	1 136 381 F
Coûts journaliers	235	x 1 806	= 424 410 F	CA réalisé hors du trajet concerné	214 758 F
Total			832 756 F	Total	1 351 139 F
Total/km			6,639 F	Total/km	10,771 F
Bénéfice réalisé			518 382 F		
Economies annuelles			505 058 F		
Economies annuelles en Euros			76 996 €		
Pourcentage du chiffre d'affaires			59,7%		

INFRACTION N° 13294 : Circulation de véhicule soumis à signalisation de matières dangereuses sur une voie interdite en permanence au transport de matières dangereuses.

Tracteur + semi-remorque 40 T

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus	125 440	125 440
Journées d'exploitation	235	235
Distance d'un trajet aller retour	150	120
Nombre de trajets effectués par semaine	6	7,5
Distance annuelle parcourue en effectuant le trajet	46 800	46 800
Nombre de rotations par an	312	390
Chiffre d'affaires réalisé en une seule rotation	1 012	1 012
Part du chiffre d'affaires réalisé en effectuant ce trajet par an	315 661	394 577
Chiffre d'affaires annuel	846 081	924 996
Charges sociales payées	Oui	Oui

Structure des coûts

Coût kilométrique	2,435	2,435
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	119	119
Coût journalier du véhicule	516	516

Coûts					Recettes	
<u>Cas de référence</u>						
Coûts fixes				102 900 F		
Coûts kilométriques	125 440	x	2,44	=	305 446 F	CA relatif au trajet concerné 315 661 F
Coûts journaliers	235	x	1 806	=	424 410 F	CA réalisé hors du trajet concerné 530 419 F
Divers					0 F	
Total					832 756 F	Total 846 081 F
Total/km					6,639 F	Total/km 6,745 F
Bénéfice réalisé					13 324 F	
<u>Cas en infraction</u>						
Coûts fixes					102 900 F	
Coûts kilométriques	125 440	x	2,44	=	305 446 F	CA relatif au trajet concerné 394 577 F
Coûts journaliers	235	x	1 806	=	424 410 F	CA réalisé hors du trajet concerné 530 419 F
Total					832 756 F	Total 924 996 F
Total/km					6,639 F	Total/km 7,374 F
Bénéfice réalisé					92 239 F	
Economies annuelles					78 915 F	
Economies annuelles en Euros					12 031 €	
Pourcentage du chiffre d'affaires					9,3%	

**F Annexe 2 : CHIFFRAGE DES INFRACTIONS DANS LE TRANSPORT
ROUTIER DE VOYAGEURS**

Coût de référence et hypothèses de calcul :	
en euros :	84
en francs :	85
Infraction n° 7680 :	86
Infraction n° 20753 :	87
Infraction n° 11296 :	89
Infraction n° L 2212 :	90
Infraction n° 1508 (1/2) :	91
Infraction n° 1508 (2/2) :	92

Coûts de référence et hypothèses de calcul (en euros)

Conditions d'exploitation du véhicule

Configuration observée	Car 55 places	Car 55 places
	Service régulier	Grandes distances
Valeur à neuf du véhicule (F)	70 884	70 884
Valeur résiduelle (F)	3 049	193
Durée de conservation (ans)	10	10
Nombre de jours d'exploitation	200	312
Kilométrage annuel	102 000	220 000
Vitesse moyenne retenue (km/h)	74	90
Temps de conduite annuel (h)	1 382	2 444
Temps de travail effectif par an (h)	1 473	2 605
Nombre d'heures de conduite par journée d'exploitation	6,91	7,83
Nombre d'heures de service par journée d'exploitation	7,36	8,35
Financement du véhicule par emprunt		
Montant emprunté (F)	48 780	48 780
Maturité (années)	4,00	4,00
Taux d'intérêt annuel	6%	6%
Hypothèse de marge de bénéfice réalisable	1,3%	1,3%
Coûts fonction du temps de service		
Coûts kilométriques directs (F)		
Carburant	0,19	0,19
Pneumatiques	0,02	0,02
Entretien réparations	0,12	0,12
Total hors péages	0,33	0,33
Péages	0,00	0,04
Total rapporté au kilomètre	0,33	0,37
Coûts de véhicule rapportés à une journée d'exploitation (F)		
Renouvellement et financement	36,94	24,59
Assurances	8,48	4,89
Entretien et réparations	5,08	2,93
Total par journée d'exploitation	50,49	32,41
Coûts d'une heure de travail effectif (F)		
Salaires et autres éléments de rémunération	9,51	9,51
Charges sur salaires et autres rémunérations	3,61	3,61
Frais de déplacement (moyenne journalière)	0,47	0,47
Total par journée d'exploitation du véhicule	13,59	13,59
Coûts de structure (F)		
Charges de structure et autres charges indirectes imputées	6 098	6 098

Coûts de référence et hypothèses de calcul (en francs)

Conditions d'exploitation du véhicule

Configuration observée	Car 55 places	Car 55 places
	Service régulier	Grandes distances
Valeur à neuf du véhicule (F)	465 000	465 000
Valeur résiduelle (F)	20 000	1269
Durée de conservation (ans)	10	10
Nombre de jours d'exploitation	200	312
Kilométrage annuel	102 000	220 000
Vitesse moyenne retenue (km/h)	74	90
Temps de conduite annuel (h)	1 382	2 444
Temps de travail effectif par an (h)	1 473	2 605
Nombre d'heures de conduite par journée d'exploitation	6,91	7,83
Nombre d'heures de service par journée d'exploitation	7,36	8,35
Financement du véhicule par emprunt		
Montant emprunté (F)	320 000	320 000
Maturité (années)	4,00	4,00
Taux d'intérêt annuel	6%	6%
Hypothèse de marge de bénéfice réalisable	1,3%	1,3%
Coûts fonction du temps de service		
Coûts kilométriques directs (F)		
Carburant	1,22	1,22
Pneumatiques	0,15	0,15
Entretien réparations	0,80	0,80
Total hors péages	2,17	2,17
Péages	0,00	0,24
Total rapporté au kilomètre	2,17	2,41
Coûts de véhicule rapportés à une journée d'exploitation (F)		
Renouvellement et financement	242	161
Assurances	56	32
Entretien et réparations	33	19
Total par journée d'exploitation	331	213
Coûts d'une heure de travail effectif (F)		
Salaires et autres éléments de rémunération	62	62
Charges sur salaires et autres rémunérations	24	24
Frais de déplacement (moyenne journalière)	3	3
Total par journée d'exploitation du véhicule	89	89
Coûts de structure (F)		
Charges de structure et autres charges indirectes imputées	40 000	40 000

INFRACTION N° 7680 : Emploi irrégulier du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail.

Activité : Grandes distances

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction	
Kilomètres parcourus sur la ligne Paris - Belgrade	427 000	427 000	
Journées d'exploitation	312	312	
Nombre d'heure de travail effectif par an	5 057	5 057	soit 4744 heures de conduite + 6,6% de temps de service supplémentaire
Nombre de conducteurs	3	2	
Nombre de véhicules affectés à l'activité	2	2	
Charges sociales payées	Oui	Non	
Nombre d'heures de travail effectif payées sans charges sociales	0	1872	soit 9 heures par trajet 4 fois par semaine

Structure des coûts

	Référence	Infraction
Coût kilométrique	2,41	2,41
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	89	65
Coût journalier d'un véhicule	213	213

Coûts

Cas de référence					
Coûts fixes	2	x	40 000	=	80 000 F
Coûts kilométriques	427 000	x	2,41	=	1 028 643 F
Coûts des véhicules	312	x	425	=	132 667 F
Coût du personnel	5 057	x	89	=	450 794 F
Divers					0 F
Total					1 692 104 F
Total/km					3,963 F
Bénéfice réalisé					21 997 F

Cas en infraction					
Coûts fixes	2	x	40 000	=	80 000 F
Coûts kilométriques	427 000	x	2,41	=	1 028 643 F
Coûts des véhicules	312	x	425	=	132 667 F
Coût du personnel	3 185	x	89	=	283 905 F
Heures supplémentaires	1 872	x	65	=	122 504 F
Total					1 647 719 F
Total/km					3,859 F
Bénéfice réalisé					66 382 F

Economies annuelles	44 385 F
Economies annuelles en Euros	6 766 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	2,59%

Recettes

Total	427 000 x 4,01 = 1 714 102 F
Total/km	4,014 F

Total	427 000 x 4,01 = 1 714 102 F
Total/km	4,014 F

INFRACTION N° 20753 : Modification du dispositif de limitation de vitesse.

Activité : Service régulier

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction	
Pourcentage de kilométrage en infraction	0%	3,33%	
Kilomètres parcourus	102 000	105 400	On considère que l'entreprise fait un volume supérieur à celui de l'entreprise de référence
Journées d'exploitation	200	200	
Charges sociales payées	Oui	Oui	
Fréquence par semaine	0	0,5	soit finalement une fois par semaine, six mois par an

Structure des coûts

Coût kilométrique	2,169	2,169
Coût d'une heure de travail effectif supplémentaire	89	89
Coût journalier du véhicule	331	332

Coûts

Cas de référence				
Coûts fixes				40 000 F
Coûts kilométriques	102 000	x	2,17	= 221 238 F
Coûts du véhicule	200	x	331	= 66 247 F
Coût du personnel	1 473	x	89	= 131 294 F
Divers				0 F
Total				458 779 F
Total/km				4,498 F
Bénéfice réalisé				5 964 F

Cas en infraction

Coûts fixes				40 000 F
Coûts kilométriques	105 400	x	2,17	= 228 612 F
Coûts du véhicule	200	x	332	= 66 446 F
Coût du personnel	1 473	x	89	= 131 294 F
Divers :				
Total				466 352 F
Total/km				4,425 F
Bénéfice réalisé				13 881 F

Economies annuelles	7 917 F
Economies annuelles en Euros	1 207 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	1,70%

Recettes

Total	102 000	x	4,56	=	464 743 F
Total/km					4,556 F

Total	105 400	x	4,56	=	480 233 F
Total/km					4,556 F

INFRACTION N° 20753 : Modification du dispositif de limitation de vitesse.

Activité : Grandes distances

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction
Pourcentage de kilométrage en infraction	0%	3,33%
Kilomètres parcourus	220 000	227 333
Journées d'exploitation	312	312
Charges sociales payées	Oui	Oui

On considère que l'entreprise fait un volume supérieur à celui de l'entreprise de référence

Structure des coûts

	Référence	Infraction
Coût kilométrique	2,409	2,409
Coût d'une heure de travail effectif supplémentaire	89	89
Coût journalier du véhicule	213	213

Coûts

Cas de référence

Coûts fixes					40 000 F
Coûts kilométriques	220 000	x	2,41	=	529 980 F
Coûts des véhicules	312	x	213	=	66 334 F
Coût du personnel	2 605	x	89	=	232 259 F
Divers					0 F

Total					868 573 F
Total/km					3,948 F
Bénéfice réalisé					11 291 F

Cas en infraction

Coûts fixes					40 000 F
Coûts kilométriques	227 333	x	2,41	=	547 644 F
Coûts des véhicules	312	x	213	=	66 356 F
Coût du personnel	2 605	x	89	=	232 259 F
Divers :					

Total					886 260 F
Total/km					3,899 F
Bénéfice réalisé					22 930 F

Economies annuelles	11 639 F
Economies annuelles en Euros	1 774 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	1,32%

Recettes

Total	220 000	x	4,00	=	879 864 F
Total/km					3,999 F

Total	227 333	x	4,00	=	909 190 F
Total/km					3,999 F

INFRACTION N° 11296 : Dépassement de l'amplitude maximale de la journée de travail.**Entreprise de transport routier de voyageurs****Activité : Service régulier****Evaluation de l'infraction**

	Référence	Infraction	
Kilomètres parcourus	102 000	102 000	On considère que l'entreprise fait un volume supérieur à celui de l'entreprise de référence
Journées d'exploitation	200	200	
Nombre de conducteurs employés	1,6	1	soit finalement une fois par semaine, six mois par an
Charges sociales payées	Oui	Oui	
Fréquence par mois	0	2	

Structure des coûts

	Référence	Infraction
Coût kilométrique	2,169	2,169
Coût d'une heure de travail effectif supplémentaire	89	89
Coût journalier du véhicule	331	331

Coûts					Recettes	
Cas de référence						
Coûts fixes				40 000 F		
Coûts kilométriques	102 000	x	2,17	=	221 238 F	
Coûts du véhicule	200	x	331	=	66 247 F	
Coût du personnel	1 881	x	89	=	167 652 F	
Divers					0 F	
Total					495 137 F	Total 102 000 x 4,92 = 501 574 F
Total/km					4,854 F	Total/km 4,917 F
Bénéfice réalisé					6 437 F	
Cas en infraction						
Coûts fixes				40 000 F		
Coûts kilométriques	102 000	x	2,17	=	221 238 F	
Coûts du véhicule	200	x	331	=	66 247 F	
Coût du personnel	1 473	x	89	=	131 294 F	
Total					458 779 F	Total 102 000 x 4,92 = 501 574 F
Total/km					4,498 F	Total/km 4,917 F
Bénéfice réalisé					42 795 F	
Economies annuelles					36 358 F	
Economies annuelles en Euros					5 543 €	
Pourcentage du chiffre d'affaires					7,25%	

INFRACTION N° L 2212 : Emploi salarié sans respect de la durée minimale du repos hebdomadaire.

Activité : Service régulier

Evaluation de l'infraction

	Référence	Infraction	
Kilomètres parcourus	102 000	102 000	On considère que l'entreprise fait un volume supérieur à celui de l'entreprise de référence
Journées d'exploitation	200	200	
Nombre de conducteurs employés	1,14	1	
Charges sociales payées	Oui	Oui	
Fréquence par mois	0	2	soit finalement une fois par semaine, six mois par an

Structure des coûts

Coût kilométrique	2,169	2,169
Coût d'une heure de travail effectif supplémentaire	89	89
Coût journalier du véhicule	331	331

Coûts					Recettes	
<u>Cas de référence</u>						
Coûts fixes						
Coûts kilométriques	102 000	x	2,17	=	221 238	F
Coûts du véhicule	200	x	331	=	66 247	F
Coût du personnel	1 570	x	89	=	139 950	F
Divers					0	F
Total					467 436	F
Total/km					4,583	F
Bénéfice réalisé					6 077	F
<u>Cas en infraction</u>						
Coûts fixes					40 000	F
Coûts kilométriques	102 000	x	2,17	=	221 238	F
Coûts du véhicule	200	x	331	=	66 247	F
Coût du personnel	1 473	x	89	=	131 294	F
Total					458 779	F
Total/km					4,498	F
Bénéfice réalisé					14 733	F
Economies annuelles					8 657	F
Economies annuelles en Euros					1 320	€
Pourcentage du chiffre d'affaires					1,83%	
					Total	102 000 x 4,64 = 473 512
					Total/km	4,642
					Total	102 000 x 4,64 = 473 512
					Total/km	4,642

INFRACTION N° 1508 : Exécution d'un travail dissimulé.**Scénario 1 : trajet Paris Belgrade avec emploi de main d'œuvre étrangère non connue du RUP.****Activité : Grandes distances****Evaluation de l'infraction**

	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus sur la ligne Paris - Belgrade	427 000	427 000
Journées d'exploitation	312	312
Nombre d'heure de travail effectif par an	5 057	5 057
Nombre de conducteurs	3	2
Nombre de véhicules affectés à l'activité	2	2
Charges sociales payées	Oui	Non
Nombre d'heures de travail effectif payées sans charges sociales	0	1 872

Structure des coûts

Coût kilométrique	2,41	2,41
Coût d'une heure de salaire supplémentaire	89	10
Coût journalier d'un véhicule	213	213

Coûts

Cas de référence				
Coûts fixes	2	x	40 000	= 80 000 F
Coûts kilométriques	427 000	x	2,41	= 1 028 643 F
Coûts des véhicules	312	x	425	= 132 667 F
Coût du personnel	5 057	x	89	= 450 794 F
Divers				0 F
Total				1 692 104 F
Total/km				3,963 F
Bénéfice réalisé				21 997 F

Cas en infraction				
Coûts fixes	2	x	40 000	= 80 000 F
Coûts kilométriques	427 000	x	2,41	= 1 028 643 F
Coûts des véhicules	312	x	425	= 132 667 F
Coût du personnel	3 185	x	89	= 283 905 F
Heures supplémentaires	1 872	x	10	= 18 720 F
Total				1 543 935 F
Total/km				3,616 F
Bénéfice réalisé				170 166 F

Economies annuelles	148 169 F
Economies annuelles en Euros	22 588 €
Pourcentage du chiffre d'affaires	8,64%

Recettes

Total	427 000 x 4,01 = 1 714 102 F
Total/km	4,014 F

Total	427 000 x 4,01 = 1 714 102 F
Total/km	4,014 F

INFRACTION N° 1508 : Exécution d'un travail dissimulé.

Scénario 2 : dissimulation d'une journée de conduite.

Activité : Service régulier

Evaluation de l'infraction

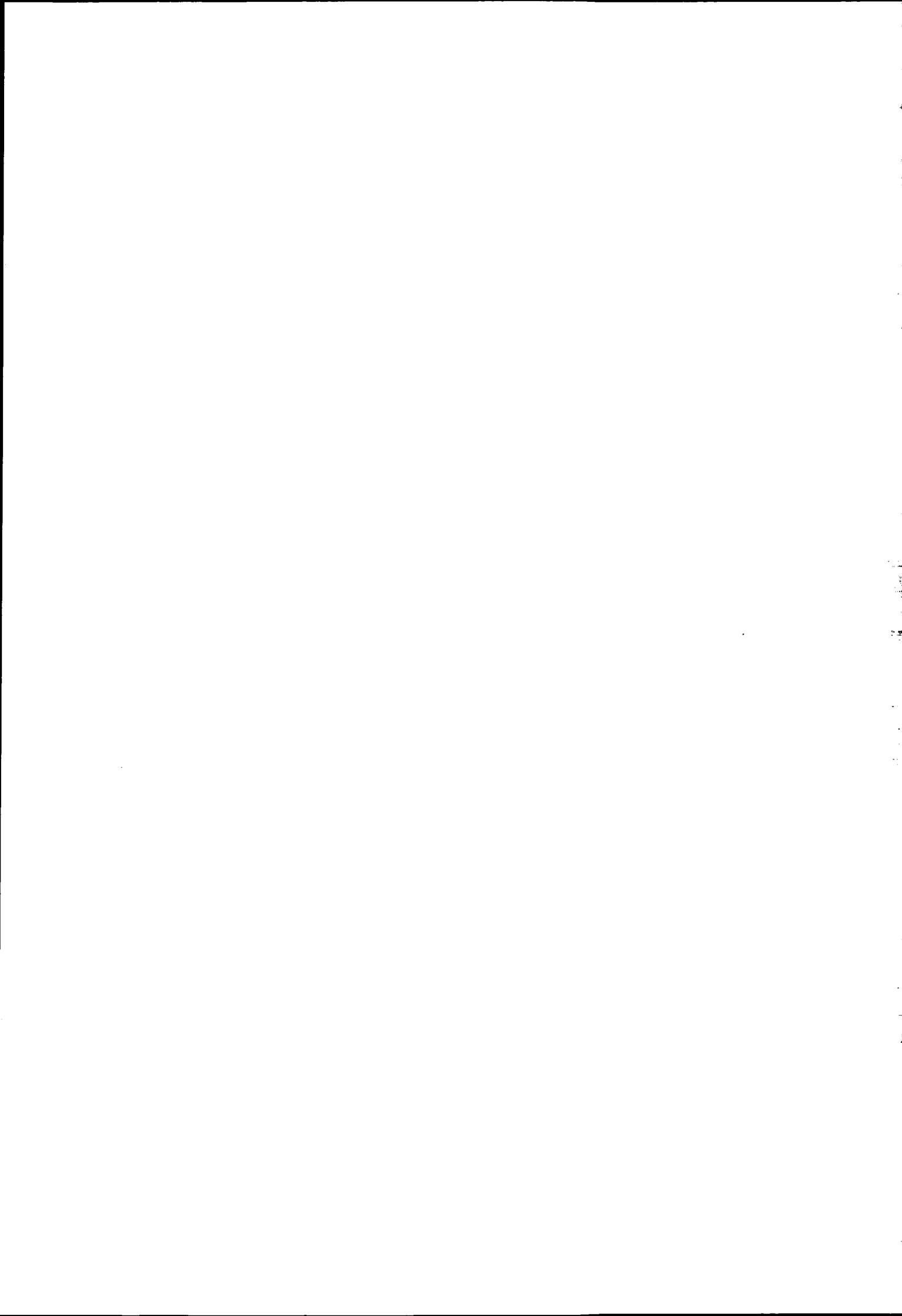
	Référence	Infraction
Kilomètres parcourus	102 000	114 240
Journées d'exploitation	200	200
Nombre d'heures de conduite en infraction	0	7
Charges sociales payées	Oui	Non
Fréquence par mois	0	2

soit finalement une fois par semaine, six mois par an

Structure des coûts

	2,169	2,169
Coût kilométrique		
Coût d'une heure de travail effectif supplémentaire	89	65
Coût journalier du véhicule	331	334

Coûts				Recettes													
Cas de référence																	
Coûts fixes																	
Coûts kilométriques	102 000	x	2,17	=	221 238 F												
Coûts du véhicule	200	x	331	=	66 247 F												
Coût du personnel	1 473	x	89	=	131 294 F												
Divers					0 F												
Total					458 779 F												
Total/km					4,498 F												
Bénéfice réalisé					5 964 F												
Cas en infraction																	
Coûts fixes					40 000 F												
Coûts kilométriques	114 240	x	2,17	=	247 787 F												
Coûts du véhicule	200	x	334	=	66 876 F												
Coût du personnel	1 473	x	89	=	131 294 F												
Divers :																	
Heures non déclarées	176,7	x	65	=	11 565 F												
Total					497 521 F												
Total/km					4,355 F												
Bénéfice réalisé					22 991 F												
Economies annuelles				17 027 F													
Economies annuelles en Euros				2 596 €													
Pourcentage du chiffre d'affaires				3,66%													
				<table border="0"> <tr> <td>Total</td> <td>102 000</td> <td>x</td> <td>4,56</td> <td>=</td> <td>464 743 F</td> </tr> <tr> <td>Total/km</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>4,556 F</td> </tr> </table>		Total	102 000	x	4,56	=	464 743 F	Total/km					4,556 F
Total	102 000	x	4,56	=	464 743 F												
Total/km					4,556 F												
				<table border="0"> <tr> <td>Total</td> <td>114 240</td> <td>x</td> <td>4,56</td> <td>=</td> <td>520 512 F</td> </tr> <tr> <td>Total/km</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>4,556 F</td> </tr> </table>		Total	114 240	x	4,56	=	520 512 F	Total/km					4,556 F
Total	114 240	x	4,56	=	520 512 F												
Total/km					4,556 F												



direction
des Affaires
économiques
et internationales

Service économique
et statistique

Tour Pascal B
92055 La Défense
cedex
téléphone :
(33/0) 1 40 81 13
télécopie :
(33/0) 1 40 81 13
www.equipement.gouv.fr/statistique



33,54 euros
(220 francs)
ISBN : 2-11-093379-8
69-2003